



SET
SET
SET



SYLVIE ROCARD

LA CORSE EN PARTAGE

INTERVIEW P4

Photo Astrid di Crollanza

1,60€

KAMPÀ P2 • ÉDITOS P3 • BRÈVES P6 •
ISULA SURELLA P7 • DA QUI À QUALLÀ P19
SETTIMANA CORSA P23 • AGENDA P22



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



Ré/Action

La violence s'invite de plus en plus dans nos vies sans que nous ne en offusquions réellement. Devenue habituelle, elle ne nous choque presque plus, à l'instar des récents exemples suivants.

Violence des mots, avec la «Lettre à Manu sur le doigté et son fondement» du philosophe Michel Onfray en réaction à la photo du président avec deux jeunes -dont l'un fait un doigt d'honneur. Une satire qui interroge tout de même sur ses finalités.

Violence annoncée quand la présidente du RN courtise Matteo Salvini et autres fascistes déjà élus à la veille d'élections européennes dont tout le monde ou presque se fiche, à tort.

Violence des choix quand Jair Bolsonaro candidat de l'extrême droite, nostalgique de la dictature, homophobe, xénophobe et misogynne obtient plus de 46% des voix au premier tour de l'élection présidentielle brésilienne. Ne parlons même pas de la violence des conflits qui n'en finissent plus!

Pourtant dans ce flot de violences ordinaires ou de barbaries -doit-on dire «extraordinaires»? - porté quotidiennement à notre connaissance, certaines annonces font un bien fou. Le 5 octobre dernier Denis Mukwege congolais et Nadia Murad, yazidie ont obtenu le Nobel de la paix au nom de «leurs efforts pour mettre un terme à l'emploi de la violence sexuelle comme arme de guerre dans les conflits armés». Le premier gynécologue répare les femmes déchirées physiquement et milite pour faire reconnaître le viol comme une arme de guerre. La seconde, abusée, torturée, vendue plusieurs fois avant d'arriver à s'échapper, témoigne et se bat pour que les crimes de Daesh soient reconnus comme génocide. Le choix du comité Nobel norvégien arrive alors comme une douceur parce qu'aussi symbolique soit-il, il nous permet d'espérer que les actes et l'humanité de certains peuvent toujours nous toucher et avoir plus de pouvoir sur nos cœurs que toute violence. ■ dominique.pietri@yahoo.fr

Ça se plaide, ça ?

Certains justiciables resteront exclus du champ d'application de la loi pour des raisons qui tiendraient à la fois de l'ordre public et du respect envers les victimes. C'est du moins ainsi que Mme Belloubet a expliqué le non-rapprochement des membres du commando Éricnac. Expliqué, voire plaidé, mais pas justifié: il est en effet impossible de justifier un manquement aussi flagrant que répété à la loi, qui plus est en utilisant des arguments étrangers, voire contraires au droit. Il n'en reste pas moins que cette explication, dont on sent bien qu'elle fait et fera figure de dernier mot, en appelle d'autres.

Tout d'abord, en quoi la présence à Borgu de tous les prisonniers corses troublerait-elle l'ordre public?

Ensuite, pourquoi les victimes, en admettant que la déclaration de Mme Belloubet soit recevable, seraient-elles plus traumatisées par un rapprochement que par la situation actuelle?

Question corollaire, depuis combien de temps et sur quels critères l'État a-t-il créé une hiérarchie des victimes qui implique de ménager les plus «importantes», fût-ce au prix d'un déni de justice? Serait-ce une conséquence du discours macronien de février dernier?

Par ailleurs, comment la Garde des Sceaux peut-elle affirmer sans rire que ne pas respecter la loi de façon délibérée est une marque de respect de la part de son administration?

Quand négation de l'essence même de la mission de la Justice et absurde concourent à envenimer le problème, on en est réduit à se demander dans quelles proportions vengeance, convenue corporatiste, pur autoritarisme et volonté d'afficher sa force se mêlent pour en arriver à cette situation indigne.

La seule certitude, c'est qu'un état qui viole le principe d'égalité devant la loi -un des piliers de la constitution de 1958 et de deux ou trois autres brouillilles comme la Déclaration universelle des droits de l'Homme- pour céder à l'un de ces penchants, commet bien plus qu'une faute: il a déjà un pied en dehors du club très fermé des démocraties authentiques.

C'est semble-t-il la voie choisie par ce gouvernement, auquel il sera désormais très difficile de plaider le fait que ces prisonniers-là ne sont pas des prisonniers politiques. ■ **Eric Patris**



Da Roland FRIAS

Due battelli chi passanu

Hè propiu incredibile a fiura. Si truveria più spessu per isse strade stu generu d'accidente. Fighjendu lu bè è à di la franca, ci face ancu pensà à una vittura

chi averia tagliatu a strada à un'antra, brusgendu un focu rossu. Invece chè qui simu in pienu mare. Tandù, sò difficiule à capi e circustanze di l'impettatura trà issi dui battelli, sabbatu, versu u largu di Capicorsu. Hè statu qualificatu da i specialisti d'un accidente for'di l'urdinariu ch'un hè statu colpa à e cundizione meteorologiche o di navigazione chì eranu bonissime. U primu battellu venutu di Tunisia si chjama Ulysse cù a funzione di trasportà vitture o camiò, è u secondu hè un portacuntenidore di Cipra, u CLS Virginia, chì ghjera à l'ancura quandu l'astru l'hà inticciatu. Ancu di grazia ch'un ci hè statu ghjente ferite. Ma sò stati impurtanti i disgrasti! In prima, u fasciame di u battellu cipriottu hè statu sbaffatu nant'à una decina di metri. Cusi anu dettu i gendarmi mandati sopràlocu per mezu d'un elicotteru à a dumanda di u Cross Med, u centru uperaziunale di sorveglianza è di salvamentu in mare. Anu mintuvatu dinò ch'ellu ci era un stampu in giru à i dui battelli chì veneria forse d'una fuga d'idrocarburu chì hà corsu in mare, nant'à 40 à 200 metri cubi, secondu a Prefettura marittima di Tulò. Ci era d'altronde, u lindumane, parechje tacche à longu d'una vintina di chilometri d'acqua. Dicenu l'autorità ch'elli sò stati pigliati in contu, abbastanza in furia, i risichi di polluzione è a vicinanza cù u Parcu naturale marinu di Capicorsu è di l'Agriate. Cù una stesa di 6 830 chilometri quadrati, hè u parcu naturale marinu u più grande di metropoli è una referenza in qualità di prutezzione di i spazii naturali terranei è marini. Per fà casu à stu patrimoniù di prima trinca, hè statu messu in ballu u pianu RamogePol. Si tratta d'un dispositivu d'intervenzione maiò per luttà contr'à e polluzione marine accidentale ind'u Meditteraniu, in core d'un accordu trà a Francia, l'Italia è Monaco. Mintuveghjanu l'ultime infurmazione ch'ellu anderia u stampu di polluzione piuttosto versu u nordu di a Corsica, sia, d'apressu à certi, versu Genuva. Ma seria ammaestrata a situazione. Forse chì i pesci a ci diceranu prestu... ■

SYLVIE ROCARD

« MICHEL ET MOI, LA CORSE EN PARTAGE »

Deux ans après le décès de Michel Rocard, Sylvie, sa dernière épouse, nous livre, dans un récit à paraître le 18 octobre*, quelques pages de leur vie commune.

Aucun règlement de compte, pas de larmes ou de regrets.

Simplement le besoin de rendre hommage aux qualités humaines de son époux dont les cendres ne reposent toujours pas en Balagne et lui dire merci pour ces vingt-deux années de bonheur partagé.

**C'était Michel,*
par Sylvie Rocard avec Sylvie Santini,
aux éditions Plon

Pourquoi ce livre?

Pour lui rendre un dernier hommage et vous le décrire tel qu'il était avec moi, tel qu'il aimait la Corse, tel qu'il est entré dans mon monde bien éloigné du sien. Michel a laissé des agendas où il avait pour habitude de prendre des notes sur ses rencontres, ses voyages, ses impressions. Cela m'a aidée à rétablir une vérité sur l'homme qu'il était en dehors de l'arène politique.

Vous dites qu'il était votre héros...

Oui, c'était mon héros dans le sens où il pouvait m'arriver n'importe quoi, il me protégeait constamment. Un exemple, même s'il peut paraître futile: quand nous sommes partis à Cuba, dans la rue, il y avait un pauvre chien en train de crever dans un coin. Une dame à côté de moi m'a demandé de le ramener en France en me disant que je n'avais pas le droit de le laisser mourir. Je lui ai répondu qu'il était malade, que j'étais à l'ambassade de France que ce n'était pas possible. Eh bien finalement, avec Michel nous avons fait des démarches administratives sur place et nous avons ramené le chien. C'était aussi ça mon Michel, un homme politique qui gère une histoire de chien. J'ai l'habitude de dire que je suis une SPA à moi toute seule. Michel m'a adoptée. Ce jour-là, nous avons adopté un autre chien.



Des adoptions pour vous sauver?

Oui. Conçue hors mariage, j'ai été sauvée d'une mort utérine grâce à un chien! Ma mère en retrouvant à Marseille son épagneul qu'elle avait perdu, n'est pas allée à son rendez-vous chez une faiseuse d'anges! J'ai ensuite été adoptée par un Corse, Jean Emmanuelli, simple homonyme de Henri. Lorsque qu'à 60 ans j'ai révélé dans un journal qu'il était mon père adoptif, il l'a mal pris et a souhaité casser mon adoption par une procédure judiciaire. Ne pas avoir de père, être adoptée par un autre qui vous rejette vous marque de manière indélébile. Michel m'a effectivement sauvée et m'a réconciliée avec la vie.

Vous n'avez cependant aucune animosité envers ce père adoptif?

Non car c'est grâce à lui que j'ai découvert la Corse vers 3-4 ans et que mes racines sont ici. Personne ne pourra jamais m'enlever la Corse. Quand s'ouvre la porte d'un avion et que je respire l'odeur de l'immortelle, même les yeux fermés, je sais que c'est en Corse, que je suis chez moi. Ça me remplit de bonheur même si les occasions d'y revenir sont désormais rares.

Comment définiriez-vous Michel Rocard en quelques mots?

C'était quelqu'un de très ouvert, sans arrogance, avec une intelligence fine et précise. Il n'avait pas trop la fibre artistique, cela m'amusaient puisque c'était mon contraire de ce point de vue-là et que nous étions complémentaires vu mon intérêt moyen pour la vie politique. Lui était un passionné de la politique. Je dirai même qu'elle fut sa maîtresse bien avant moi.

«C'était quelqu'un de très ouvert, sans arrogance, avec une intelligence fine et précise.»

Une première maîtresse qui lui en a fait voir de toutes les couleurs. Quels ont été ses regrets, ses satisfactions?

Nous n'en parlions pas trop. Michel était pudique. Le seul regret qu'il m'a exprimé, c'est de ne pas avoir été président de la République tout en estimant que ce n'était pas grave et qu'il avait bien œuvré pour faire changer la France même si Mitterrand avait eu sa peau. Il trouvait Mitterrand tout à fait remarquable mais pas socialiste pour deux sous. Ils ne fonctionnaient pas intellectuellement de la même manière. L'un se méfiait de l'autre et réciproquement.

Pourtant, ils se sont choisis, un temps, pour gouverner la France?

Presque! Mitterrand est réélu en 1988. Trois jours après, il invite à déjeuner Bérégovoy, Bianco et Michel. Il savait que l'un de ces trois hommes allait devenir Premier ministre.

Le repas se passe normalement jusqu'à l'arrivée du fromage, Mitterrand dit alors simplement qu'à l'heure actuelle celui qui bénéficie de la plus grande cote de popularité c'est Rocard et que c'est donc à lui qu'il va confier le poste de Premier ministre. Fin de la discussion. Michel n'en revenait pas.

Malgré leurs désaccords, cette nomination n'a-t-elle pas été une revanche sur sa propre histoire?

En effet, Michel avait des rapports très difficiles avec son père qui considérait que faire de la politique ce n'était pas un vrai métier. Quand Michel a été élu pour la première fois député en 1969 face à Maurice Couve de Murville, il a de suite appelé son père pour le lui annoncer. Son père n'a pas réagi, cela l'a profondément attristé car il avait espéré remonter dans son estime. Il paraîtrait tout de même qu'à sa nomina-

tion en tant que Premier ministre, son père se soit un peu adouci.

Votre vie avant Michel n'a pas été simple non plus!

Ma vie a toujours été imprévisible. Je suis restée un peu bohème comme ma mère même si elle me faisait un peu peur et que je ne voulais surtout pas lui ressembler. Je vais au gré du vent et comme je peux. Je ne programme rien. De toute façon, qui pouvait prévoir que j'allais devenir l'épouse de Michel? Ma vie passée l'amusait un peu. Je crois que c'est pour cela qu'il a compris ma relation avec les animaux. Lorsque je ramassais ces bêtes que personne ne voulait, c'est en fait moi que je ramassais. Il en a compris l'importance.

Vous dédiez votre récit à toutes les femmes que vous avez croisées, pourquoi?

Histoire de femmes. Disons qu'au bout de sept ans, j'en ai eu marre de le voir malheureux et que je n'ai plus voulu être simplement fascinée par l'homme de l'histoire de France. Je ne m'ennuyais jamais avec lui. Notre complicité était un bien précieux même dans l'ombre d'une vie. Alors oui, j'ai attendu sept ans avant de le contraindre au choix même si je ne croyais pas qu'il franchirait le pas. Après, je sais que vivre un amour caché n'est pas évident. On s'interroge malgré tout sur le possible et sur les dégâts qu'on peut occasionner.

Et la Corse dans tout cela?

Michel a toujours plaidé pour la Corse même auprès de François Hollande et Bernard Cazeneuve. On en parlait souvent. L'aveuglement des gouvernements face à la Corse le mettait en colère. Il me répétait sans cesse qu'il ne comprenait pas l'ignorance des gens après tout ce que la Corse avait donné à et pour la France. Peut-être que ses détracteurs croyaient que c'était une autre de ses lubies, un nouveau dada alors qu'il pensait sincèrement ce qu'il disait sur la Corse. Beaucoup de gens dans son propre camp lui ont volé dans les plumes et tourné le dos. Quand Michel a été nommé Premier ministre, Pierre Joxe, bras droit de Mitterrand, est venu le voir et lui a dit «*la Corse c'est moi*». Michel a dû s'incliner. Mais s'il avait pu, il aurait fait beaucoup plus. Il avait même écrit à Juppé pour lui dire de ne pas laisser tomber la Corse, de s'en occuper, de ne pas la considérer comme la dernière roue du carrosse. Malheureusement je crois que dans l'esprit des continentaux, parce qu'ils ne la connaissent pas, la Corse n'est vue que comme un problème. Je ne sais pas ce qu'il faut faire pour que les gens changent cette vision étroite. Tout ce que je sais, c'est que Michel avait une belle image de la Corse.

«L'aveuglement des gouvernements face à la Corse le mettait en colère.»

Dernière question, peut-être douloureuse, quand les cendres de Michel Rocard reposeront-elles à Monticello?

Je crois que c'est maintenant en bonne voie. Enfin! Pour l'instant ses cendres sont toujours dans une armoire chez mon frère. Mais heureusement il y a quelques jours, le petit-fils architecte de Michel s'est rendu sur place et a décidé de s'occuper lui-même du projet initial de l'œuvre funéraire que Pierre Soulage s'était engagé à créer. Chaque jour me mine de savoir que Michel ne repose pas encore dans ce bel endroit tout en haut du cimetière que nous avions choisi ensemble. La vue y est superbe et sans vous dire que j'ai hâte de mourir quand viendra mon heure j'irai de bon cœur le rejoindre dans ce lieu, sublime. Et nous serons enfin réunis. ■

ACTION SOCIALE

Appel à projets pour le « bien vieillir »

Le vieillissement de la population concerne la Corse au premier chef : à l'horizon 2050, le nombre personnes âgées de plus de 65 ans y est appelé à doubler, passant de 66 788 à 133 500 personnes. Avec le « prughjettu d'azione sociale 2018-2021 », présenté par le Conseil exécutif de Corse et adopté par l'Assemblée de Corse le 27 juillet dernier, la Collectivité de Corse ambitionne de mener une politique volontariste afin d'être à même de répondre à cette situation et de créer les conditions permettant de « bien vieillir » dans l'île, en faisant du maintien à domicile l'une des priorités de ses politiques d'action sociale, dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie. Dans cette optique, l'installation de la nouvelle conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Corse, en mai dernier puis la tenue le mois suivant d'ateliers de travail, ont permis d'élaborer, pour la période 2018-2022, un programme coordonné qui s'articule autour de quatre axes stratégiques majeurs. D'abord, la structuration du parcours de prévention de la perte d'autonomie des seniors dans une approche territorialisée. Puis une démocratisation du recours aux aides techniques et à l'adaptation de l'habitat. Ensuite, un renforcement du dispositif d'accompagnement des proches aidants. Enfin, la coordination des divers acteurs en vue d'une meilleure efficacité des dispositifs. Le programme prévoit en outre la mobilisation de financements. C'est dans ce cadre que la Collectivité de Corse a lancé le 5 octobre l'appel à projets « *Bien vieillir en Corse / Invehjà bè in Corsica* » qui a pour objet d'encourager le développement d'actions favorisant la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, dans le cadre d'un maillage pertinent du territoire. Ceci afin de renforcer l'efficacité de la politique territoriale et d'améliorer l'accompagnement proposé aux personnes âgées et à leurs aidants. L'appel à projets vise à la mise en place d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie sur le territoire insulaire à destination des personnes âgées de plus de 60 ans, résidant à domicile ou en Ehpad. Les projets doivent répondre à un ou plusieurs objectifs parmi les suivants : prévenir la perte d'autonomie et entretenir le capital santé des seniors, lutter contre les situations de fragilité et/ou d'isolement, réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, éviter l'aggravation de situations déjà caractérisées par une incapacité, prendre en compte la problématique de la mobilité / du transport des seniors et mettre en place des actions innovantes. Chaque candidat peut proposer plusieurs projets, sur différents territoires de proximité. Le dépôt des candidatures est fixé au 5 novembre 2018, 12h. Des conventions seront signées entre la Collectivité de Corse et les porteurs de projets retenus, d'ici le 31 décembre 2018, pour un montant financier global annuel maximum de 550 000 €, sur la période 2019 et 2020. ■

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet de la Collectivité de Corse : www.isula.corsica

FONDS MAIF POUR L'ÉDUCATION

L'association Lingue vive primée

Le 8 octobre, les représentants de l'association Lingue vive ont reçu le prix académique de Corse décerné par le Fonds Maif pour l'éducation (FME). Doté d'un montant de 1500 €, il récompense un projet permettant de favoriser le bilinguisme à destination d'enfants de 2 à 6 ans et de leurs parents. Fondée en 2016, l'association Lingue vive a ainsi développé, sous la forme d'une application, un jeu éducatif gratuit, disponible en plusieurs langues – dont le corse, le français et l'anglais – qui favorise le bilinguisme voire le multilinguisme pour diminuer les retards de langage de certains jeunes enfants. L'application permet également d'impliquer les parents dans le développement culturel de leurs enfants, et favorise l'intégration des mineurs isolés étrangers, des demandeurs d'asile et des personnes en situation d'alphabétisation. Le FME a pour vocation de soutenir des actions d'intérêt général favorisant l'accès à l'éducation pour tous et le partage de la connaissance. Chaque année, à l'occasion de son appel à projets, il met en lumière et prime celles et ceux qui s'investissent au quotidien dans des actions originales

et innovantes, quel que soit leur domaine d'action (culture, handicap, citoyenneté, insertion...). Comme 26 autres projets primés à l'échelon académique, celui de Lingue Vive sera présenté à un jury pour l'attribution de trois prix nationaux qui seront décernés le 11 décembre à Reims à l'occasion de la conférence « *La confiance en soi, un atout vital* ». ■



Appel à projets



88 %

des consommateurs de Corse privilégient l'achat de vins corses selon une enquête Opinion Way pour Wine Paris. Les achats de vin en Corse s'effectuent en grande majorité dans des hyper/supermarchés [87% vs 88% en moyenne nationale], les cavistes et magasins spécialisés [66% vs 63%] et les producteurs [55% vs 59%]. Seuls 11% [vs 21%] des consommateurs corses achètent du vin via internet.

70

représentants de compagnies aériennes et d'entreprises dont l'activité est liée au transport aérien accueillis à Ajaccio, du 12 au 14 octobre, par Air Corsica à l'occasion de la 125e assemblée générale de l'Association des transporteurs aériens francophones (Ataf). L'association regroupe actuellement 16 compagnies de transport aérien, originaires de France, Afrique du Nord et Moyen Orient, Afrique sub-Saharienne et Océan Indien

15

bougies pour le réseau Corse active pour l'initiative (Capi) qui présentait son bilan le 8 octobre à Ajaccio. Depuis sa création, le Capi a aidé, financé et accompagné 2500 entreprises en Corse, contribuant à la création ou la consolidation de 7624 emplois en mobilisant 52 M€ de concours financiers. En 2017, il a accompagné 263 structures dont la 2500e, l'association Scola in Festa di Penta di Casinca, créée par le chanteur Feli.

FOOTBALL

IL Y A UNE VIE HORS DE LA FIFA



L'admission de la Corse à la Fifa, ce n'est manifestement pas pour demain. De son côté, la Sardaigne s'est dispensée d'attendre l'hypothétique bon vouloir de Rome et de ses instances nationales. Elle a choisi d'intégrer une autre fédération internationale de foot pour aligner sa sélection nationale face à des «pays amis».

Le 21 septembre dernier, l'Assemblée de Corse adoptait une motion déposée par le groupe Femu a Corsica en vue de demander l'adhésion de la Corse à la Fédération internationale de football (Fifa). Soulignant l'existence, depuis 1967, de la sélection Squadra Corsa qui a pris part à de «nombreux matchs internationaux», la motion rappelait en effet qu'une «association d'une région n'ayant pas encore obtenu l'indépendance peut également demander l'admission à la Fifa». À condition toutefois d'avoir reçu l'aval de «l'association membre du pays dont elle dépend», en l'occurrence, la Fédération française de football (FFF). Au lendemain de ce vote, avant même d'avoir été officiellement saisi d'une requête, le président de la FFF, Noël le Graët, faisait connaître son veto, expliquant dans les colonnes du quotidien sportif *L'Équipe* que «la Corse est un département français» [sic] et que «la Fédération ne prendra pas une décision positive tant que l'État ne considérera pas que les départements ont une certaine autonomie». S'il ne serait pas inutile que Noël Le Graët mette à jour ses connaissances en matière d'organisation administrative du territoire français, et plus particulièrement de la Corse, il y a fort à parier que sa position, quand bien même elle serait un peu plus éclairée de ce point de vue, ne variera pas. Accueilli dans l'Hexagone par le traditionnel concert de «mais pour qui qu'ils se prennent?»; «qu'on leur donne leur indépendance, ils nous supplieront vite de les reprendre» et autres «la Corse c'est en France et basta» le vote de l'Assemblée de Corse a été en revanche salué en Sardaigne, notamment par la revue sportive en ligne sardegnasport.com, dans un article intitulé «La Corse veut exister, pourquoi pas la Sardaigne?» En Corse, estimait son auteur, Oliviero Addis, il y aurait déjà une conscience que le foot est «un instrument social à même de mobiliser les peuples» et «bien plus qu'un simple jeu: il est politique, sociétal et culturel», alors que les instances sardes en seraient à devoir combler un retard de près de 60 ans afin de promouvoir une sélection nationale, non «pour le folklore» mais pour envoyer un «signal social fort» et réaffirmer une culture et une identité. À moins que...

À moins que l'île-sœur, plutôt que de s'enliser dans une confrontation avec Rome, n'opte pour une voie alternative. C'est apparemment la solution qui a été retenue. Depuis le 9 octobre, la sélection sarde de la Federazione isport nazionale sardu (Fins) est officiellement membre de la Confédération des associations de football indépendantes, la Conifa. Cette organisation mondiale à but non lucratif, qui a vu le jour le 7 juin 2013, vise à fédérer «toutes les associations extérieures à la Fifa» et s'adresse plus particulièrement aux «représentants d'équipes de football internationales, de pays,

de régions, de peuples minoritaires et de territoires sportifs isolés» qu'elle entend rassembler «par le biais de l'amitié, de la culture et du plaisir de jouer au football» en veillant à «éradiquer le racisme». Sa première Coupe du Monde s'est jouée en juin 2014 à Ostersund, en Suède, organisée par la sélection nationale du peuple Sami. Sa dernière Coupe d'Europe, organisée en 2017 dans la République turque de Chypre du Nord, a été remportée par la sélection nationale de Padanie, une des premières adhérentes de la Conifa, qui compte parmi ses joueurs Enoch Balotelli, frère de Mario Balotelli et s'était classée 5^e lors de la Coupe du monde Conifa 2014.

L'adhésion de la Sardaigne porte à 41 le nombre de membres de la Conifa, parmi lesquels Jersey, le Groenland, Québec, la Kabylie, le Kurdistan, Tuvalu, mais aussi Monaco, le Tibet, le Comté de Nice et l'Occitanie qui occupe pour l'heure la tête du classement mondial Conifa, la république de Chypre du Nord, la Karpatalya qui porte les couleurs de la minorité magyare de Ruthénie, la Padanie et le Kurdistan formant le reste du Top 5. L'isula surella devrait prendre part en janvier prochain au Congrès mondial de la Conifa, à Cracovie, et préparer une équipe pour la prochaine Coupe d'Europe qui se disputera en 2019 à Artsakh, dans le Haut Karabakh. Entre vrais pays amis? ■ Elisabeth MILLELIRI
Sources: Sardegna sport, Conifa



Le Tibet, une des sélections représentées dans les compétitions de la Conifa

Photo Conifa



TOUS LES PRODUITS FRAIS & SURGELÉS DE LA MER

Pêche locale - Coquillages - Crustacés
 DEPUIS 1994, UNE ÉQUIPE AGUERRIE
 AUX MÉTIERS DE BOUCHE À VOTRE SERVICE



Du plaisir de déguster des produits simples, beaux et de qualité et du désir de partager ce moment de bonheur est née notre gamme «PRESTIGE».

Nous avons sélectionné pour vous des produits uniques élaborés par des artisans au savoir-faire incontestable. Caviars, saumons fumés, truffes, épicerie fine...



Découvrez également nos gammes "Corse" & "Sélection"



idealfrais-corse@wanadoo.fr - Fax : 04 95 10 04 33
 Immeuble Pozzo di Borgo
 Entrée A Chemin de Loretto - 20090 - AJACCIO

Livraisons sur toute la Corse

Tél. 06 84 54 20 98 - 04 95 10 04 44

POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS
 AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,
 ICN A CONFIE LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE À CORSE REGIPUB
 ET VOUS REMERCIE PAR AVANCE POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ
 À STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE...

CORSE REGIPUB SAS

M. STÉPHANE BRUNEL

TÉL. 0612 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE 2018 COLLECTIVITE DE CORSE



Nos engagements

- Défense des acquis sociaux
- Harmonisation des Régimes Indemnitaires par le haut
- Organisation du travail et des conditions de travail
- Prévention des risques psychosociaux
- Prestations sociales étendues à l'ensemble de agents
- Intégration des ATTEE dans le cadre des adjoints techniques territoriaux

Qui sommes nous ?

- Un syndicat apolitique, libre et qui s'engage à vos côtés
- Un syndicat qui tient parole
- Un syndicat qui se bat pour la préservation des droits acquis des personnels
- Le syndicat des agents pour les agents !

Le 6 décembre
 Faites-vous respecter ! VOTEZ SNT !

Tél: 06 23 85 13 27

Mail : cfe-cgc@ct-corse.fr



N° 01

CONCEPT BTP

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18-09-2018 fait à Bastia (2B) il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : **CONCEPT BTP**

SIÈGE SOCIAL : Zone Industrielle de Furiari - Bastia - 20600 Bastia

OBJET : La société a pour objet principal toutes prestations dans le secteur du bâtiment pour les particuliers, les professionnels, les administrations et organismes public et toutes autres clientèles, telle que placoplâtre, peinture, ravalement de façades, maçonnerie générale, travaux de rénovation.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 1000 euros entièrement libéré
PRÉSIDENT : Monsieur **AIELLO José**, né le 31-03-1983 à Bastia (2B), de nationalité française, demeurant au 10 Lotissement l'Orfajo - 20620 Biguglia.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 28/09/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : **SNEAKERS LAB** **Siège social** : Chemin Arbajola, Villa A cardellina, Finosello, 20090 Ajaccio **Forme** : SAS **Siège** : **AJACCIO** **Nom commercial** : **Romance Sneakers LAB** **Capital** : 1000 Euros **Objet social** : Vente de chaussures, vêtements et accessoires **Président** : Mademoiselle **Anais Meloni** demeurant : Chemin Arbajola, Villa A Cardellina, Finosello, 20090 Ajaccio élu pour une durée de 99 années

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 03

ISULA GOUTTIERES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500 euros

Siège social : Hameau de Pianela

20121 Pastricciola

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PASTRICCIOLA du 12/09/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SARL

Dénomination sociale :

ISULA GOUTTIERES

Siège social : Hameau de Pianela, 20121 Pastricciola

Objet social : La fabrication et vente de produits métalliques à l'exception des machines et équipements ; le fabrication, pose et installation de gouttières ; la réalisation de travaux de peinture (intérieur, extérieur, enduit, façades).

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1500 €

Gérance : Monsieur **Jean André LECA**, né le 24 novembre 1971 à Ajaccio, de nationalité française, demeurant Hameau de Pianela, 20121 Pastricciola.

Immatriculation de la Société au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 01/10/2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **Telconet**,

SIÈGE SOCIAL : Rue Albert Decaris, Quartier Balestrino, Les Aloès, Bat E, Ajaccio [20000]

OBJET : Fibre optique, câblage de télécommunication, installation de réseaux complémentaires, câblage informatique dans tous locaux, achats et reventes de matériaux, fibre optique, télécoms, câblage

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

PRÉSIDENT : Madame **Alexandra GAUTHIER** née DESCAMPS, demeurant Quartier Balestrino - Les Aloès E, AJACCIO [Corse],

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis,
Le président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **LAMEIRAS SILVA AM** **Capital** : 5001 euros **Siège** : 3 lotissement Lantea 20167 Sarrola-Carcopino **Objet** : Maçonnerie, peinture. **Durée** : 99 ans **Gérant** : M. **Lameiras Silva Aires Miguel** 3 lotissement Lantea 20167 Sarrola-Carcopino **RCS** : Ajaccio.

N° 06

LICORNE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Cz Ewald Eric

Route Dulac, 20270 Aleria

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à GHISONACCIA du 1er septembre 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **LICORNE**

Siège : CZ EWALD Eric, Route du Lac 20270 Aleria

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 2000 euros.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles notamment l'exploitation d'un domaine agrumicole situé sur la commune d'Antisanti.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrement** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : **Eric, Bernard, Charles EWALD** demeurant RTE DU LAC, 20270 ALERIA La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à BORGIO (2B) du 28/09/2018, il a été constitué une sas dénommée **AB TRAINING** - **Siège social** : BORGIO [20290] - Résidence Domaine du Levant 2 - Bât. E

- **Objet** : Enseignement sportif auprès des particuliers et professionnels - **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia - **Capital** : 1000 euros - **Admission aux assemblées et droit de vote** : Chaque associé a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions - **Cessions d'actions** : En cas de pluralité d'actionnaires, toutes les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires - **Président** : M. **Adrien BOURRILLIER-ARNAUD**, demeurant à BORGIO [20290] Résidence Domaine du Levant 2 - Bât. E.

Pour avis,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/10/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : **SARL LES NACRES** **Siège social** : 216 RUE CLAUDE PAPI, ZI ERBAJOLA, 20600 BASTIA **Forme** : SARL **Capital** : 500 € **Objet social** : PROMOTION IMMOBILIERE, ELABORATION, LOCATION ET GESTION DE BIENS IMMOBILIERS, CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DESTINE A LA REVENTE **Gérance** : Monsieur **DENIS PIACENTINI**, PLACE DE LA FONTAINE, 20290 CROCICCHIA **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/10/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : **SARL LES NACRES** **Siège social** : 216 RUE CLAUDE PAPI, ZI ERBAJOLA, 20600 BASTIA **Forme** : SARL **Capital** : 500 € **Objet social** : PROMOTION IMMOBILIERE, ELABORATION, LOCATION ET GESTION DE BIENS IMMOBILIERS, CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DESTINE A LA REVENTE **Gérance** : Monsieur **DENIS PIACENTINI**, PLACE DE LA FONTAINE, 20290 CROCICCHIA **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LUCCIANA en date du 24 septembre 2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **SAN GHJUVA**,

SIÈGE SOCIAL : Lieu-dit Lago, RT 205 N°1422, Lucciana (Corse)

OBJET : L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'exploitation et la mise en valeur de terrains pour l'édification d'immeubles ou de plusieurs maisons dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui restera la propriété de la Société.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100 euros

GERANCE : **JEAN FRANCOIS ROVERE**, demeurant Lieu-dit Lago, RT 205 N°1422, Lucciana (Corse).

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/10/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : **CORSICASPI** **Siège social** : CAPANELLA, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO **Forme** : SASU **Capital** : 3000 Euros **Objet social** : Vente aspirateurs et accessoires de maison

Président : Monsieur **SEBASTIEN SCULTEUR** demeurant : CAPANELLA, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO élu pour une durée de 99 années **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/09/2018 constitution de la SAS : **DPMS**. **Capital** : 500 euros. **Siège social** : Castiglione 20228 Luri. **Objet** : Maçonnerie, peinture et toute prestations liées non réglementées. **Président** : **Alexis Droguet**, Castiglione 20228 Luri. **Admissions aux assemblées et droits de vote** : chaque associé participe aux AG, une action = un vote. **Clauses d'agrément** : cession libre. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/10/2018, il a été constitué une Société.

Dénomination sociale :

NONZA TERRASSEMENT

Siège social : Nonza 20217

Forme : SASU

Capital : 1000 Euros

Objet social : Travaux de terrassements **Président** : Monsieur **FRANCESCO JEAN FRANCOIS**, demeurant Nonza 20217, élu pour une durée indéterminée.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 13



SCP Sophie CRESPIN-QUILICHINI

Notaire associé

Route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI, Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle « Sophie CRESPIN-QUILICHINI, Notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de PORTO VECCHIO [Corse du Sud], Route d'Arca, le 2 octobre 2018, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination : LA CADABA.

Siège social : PORTO-VECCHIO [20137], 1 Travers des Chênes Marina di Fiori.

Durée : 99 ans.

Capital social : 1.000 Euros par apports en numéraires.

Toutes les **cessions de parts**, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur **Thierry VINCENTELLI**, demeurant 1 Travers des Chênes Marina di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO.

La **société sera immatriculée** au RCS d'AJACCIO

Pour avis, Le notaire.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 1er Octobre 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU

Dénomination : NFTP

Capital social : 100 Euros

Objet social : Tous travaux de terrassement travaux publics, démaquillage, transport et maçonnerie générale.

Siège social : Saint Jean - 20239 MURATO

Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS

Président : Madame **Pascale VINCENT** épouse FLORI demeurant Saint Jean - 20239 MURATO, élu pour une durée indéterminée

Immatriculation : Au RCS de BASTIA.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/10/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** LONU **Siège social :** ARCIQUADRA, 20137 LECCI **Forme :** Société Civile Immobilière **Capital :** 1000 € **Objet social :** Achat, construction, rénovation, location d'un ou plusieurs immeubles **Gérant :** Monsieur **RICHARD LOPEZ**, ARCIQUADRA, 20137 LECCI **Cogérant :** Madame **ANA MARIA DA SILVA NUNES**, ARCIQUADRA, 20137 LECCI **Cessions de parts sociales :** les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 16



Etude de Maîtres Jacques BRONZINI de CARAFFA

et Thomas LEANDRI,

Notaires associés à BASTIA

(Haute-Corse), 1, rue Luiggi Giafferi.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Céline BRONZINI de CARAFFA, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute Corse), 1, rue Luiggi Giafferi, le 4 octobre 2018, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : ANGELO. **Le siège social est fixé à :** BASTIA [20200], 5 boulevard Général Giraud.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

Toutes les **cessions de parts**, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur **Ange-Jean CHERUBINI**, demeurant BASTIA [20200], 5 boulevard Général Giraud.

La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le notaire.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SISCO en date du 1er octobre 2018, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : Assalacia,

SIEGE SOCIAL : Hameau Assalacia, SISCO [Corse]

OBJET : L'activité de holding pure, la souscription, l'acquisition, la gestion, l'administration, la cession de toutes participations, parts, actions et plus généralement de tous titres de sociétés de quelque forme que ce soit, à cet effet, la souscription et l'acquisition de toutes valeurs cotées ou non, obligations ou parts de sociétés, que leur activité soit immobilière, commerciale, industrielle, financière, agricole ou autre.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 500 euros

GERANCE : Madame **Laura, Marie-Dominique BURCHI**, demeurant Lieu-dit Campu di Pace, SISCO [Corse],

AGREMENT DES CESSIIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 18



SCP Sophie CRESPIN-QUILICHINI

Notaire associé

Route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI, Notaire Associé, membre de la Société Civile Professionnelle « Sophie CRESPIN-QUILICHINI, Notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de PORTO VECCHIO [Corse du Sud], Route d'Arca, le 2 octobre 2018, a été constituée une Société Civile de Construction Vente ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement

Dénomination : PROMO DMD.

Siège social : PORTO-VECCHIO [20137], 1 Traverse des Chênes Marina di Fiori.

Durée : 99 ans.

Capital social : 1.000 Euros par apports en numéraire.

Toutes les **cessions de parts** : Quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant est : Monsieur **Thierry VINCENTELLI** demeurant 1 Traverse des Chênes Marina di Fiori, 20137 PORTO VECCHIO.

La **société sera immatriculée** au RCS d'AJACCIO

Pour avis,
Le notaire.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 06/10/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** BEESIDE UX

Siège social : lieu dit Favagiolo, ZI de Caldaniccia, 20167 SARROLA CARCOPINO

Forme : SAS **Capital :** 2000 Euros **Objet social :** La Société a pour objet le conseil en système et logiciels informatiques, le développement logiciel personnalisé et la formation sur les outils et technologies informatiques. **Président :** Monsieur **Samuel, Pierre Antoine, SALLEI** demeurant : Lieu dit Radica, 20169 Bastelicaccia élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 21

L'AGHJOLE

Société Civile Immobilière

Au capital de 600 euros

Siège social : Terra Rossa

20237 La Porta

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LA PORTA du 24 Septembre 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : L'AGHJOLE

Siège social : Terra Rossa - 20237 La Porta

Objet social :

La propriété, l'administration, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle serait ou pourrait devenir propriétaires par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement ainsi que toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre

du commerce et des sociétés

Capital social : 600 euros

Gérant : Monsieur **GIANNACCINI Sylvain**, né le 27 Septembre 1988 à BASTIA demeurant TERRA ROSSA - 20217 LA PORTA.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à APPIETTO en date du 01/10/2018, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Nouvelles Constructions, **Siège social :** Lieu dit San Giovanni, Piscia Rossa, APPIETTO [Corse]

Objet : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles ou de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange

apport ou autrement, la vente de tous biens ou droits immobiliers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1000 euros

Gérance :

- Monsieur **Manuel Joao MATOS RIO**, demeurant Lieu dit San Giovanni, Piscia Rossa, APPIETTO [Corse],

- Monsieur **Paolo, Alexandro ROCHA**, demeurant Lieu dit Cara, Chemin d'Appietto - Mezzavia - APPIETTO [Corse],

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO,

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date à MARSEILLE du 10 octobre 2018, il a été constitué, pour une durée de 99 ans, une SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS dénommée **CABINET MEDICAL DES DOCTEURS CHANSON ET COSTA** au capital de 1 000 €, composé exclusivement d'apports en numéraire, ayant pour objet la mise en commun de tous les moyens matériels nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés, et notamment l'acquisition ou la prise à bail de tous les immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de ces professions. Son siège est 10 avenue de Paris, 20000 AJACCIO et les gérants sont Mme Marie CHANSON, demeurant 43 cours Napoléon, 20000 AJACCIO et Mme Cecilia COSTA demeurant Résidence des îles monte cristo, bât D, Rue de l'archipel 20000 AJACCIO. Toute cession même entre associés doit être agréée à l'unanimité. **IMMATRICULATION** : RCS de AJACCIO.

Pour avis.

N° 25

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à FURIANI en date du 08 Octobre 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

BOULANGERIE FARINA

SIÈGE SOCIAL : Lieu-dit Ardisson, FURIANI (20600)

OBJET :

- L'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de tout fonds artisanal de boulangerie-pâtisserie.

- L'achat et la vente sur place ou à emporter, sous toutes ses formes, de produits alimentaires et en général de tous comestibles.

- La préparation et l'organisation de banquets - de réceptions - de cérémonies.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 3000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément pour toute cession d'actions.

PRESIDENT : Madame Emma PASQUALINI demeurant au 32 Les Jardins d'Ortale, BIGUGLIA (Haute-Corse)

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Matteo GISTRÌ, demeurant au Les Jardins d'Ortale, N 32, BIGUGLIA (Haute-Corse),

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
Le président.

N° 26

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 09/10/2018, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : **MSL22P** **Siège social** : 13 boulevard François Salini, 20000 AJACCIO **Forme** : Société Civile Immobilière **Capital** : 600 € **Objet social** : Propriété, gestion, administration de biens immobiliers **Gérant** : Monsieur Sébastien LOVICHÌ, 2 rue Major Lambroschini, 20000 AJACCIO **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

MODIFICATION GERANT

N° 27

VILLA BATTESTI

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital social de 10.000 euros
 Siège social : 6, Quai Napoléon
 20000 Ajaccio
 N° RCS : 383 458 809 Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 03 Septembre 2018.

Le nom de Monsieur André Battesti, nouveau co-Gérant, demeurant 59 rue Marengo, 13006 MARSEILLE, a été substitué dans les statuts à celui de Monsieur Jean-Michel BATTESTI.

L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS : AJACCIO

Pour avis,

N° 28

INFIZA

Société Civile Immobilière
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : Avenue de la Grande Armée
 Résidence Laetitia Bonaparte
 Bâtiment B, 20000 Ajaccio
 497881284 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 16 août 2018, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant M. Mickael, Nonce BRUNI, demeurant chemin Grigiola - 20167 ALATA, pour une durée illimitée à compter du 16 août 2018. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

N° 29

LE BISTROT DU PALAIS

SARL au capital de 2000 euros
 Siège social : 2 Avenue Pascal Paoli
 20000 Ajaccio
 502 131 444 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 25/09/2018, l'associée unique a nommé Mme Chjara, Maria FERRARI demeurant 6, Avenue Pascal Paoli, 20000 AJACCIO en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de M. Olivier Jean Baptiste GUERINI, démissionnaire.

Pour avis, La Gérance.

N° 30

ETABLISSEMENT BARTOLI JD ET FILS

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 25.623 euros
 Siège social : 1, Avenue Napoléon
 Patio Don Jérôme, 20110 Propriano
 349109165 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 27.09.2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Marc-Antoine BARTOLI de ses fonctions de gérant et a décidé de ne pas procéder à son remplacement, et ce à compter du 27/09/2018. Les fonctions de M. Jean Dominique BARTOLI sont maintenues.

Pour avis, La Gérance.

N° 31

« U PRUNU »

Société Civile Immobilière
 Au capital de 50.000 €
 Siège social : Rte de Bottaccina
 Hameau de Riccini, Merdaja
 20129 Bastelicaccia
 802 344 267 RCS Ajaccio

CHANGEMENT DE GERANT

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile immobilière dénommée U PRUNU, en date 19 septembre 2018, Suite au décès du gérant, Madame Pascaline GAMBARELLI, survenu le 4 août 2018 les associés ont nommé en remplacement : Mademoiselle Joëlle POGGI demeurant à BASTELICACCIA (20129) route de Bottaccina, lieu dit Riccini, à compter rétroactivement du 4 août 2018, pour une durée illimitée.

Les formalités seront effectuées au Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis, Le gérant.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 32

ECO SUD INGENIERIE

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 1000 euros
 Siège social :
 Résidence TRINIT'ALBA, La Trinité
 20137 Porto-Vecchio
 524 940 871 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 1er mai 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de transférer le siège social sis Immeuble Ciabini, Quartier Poretta, 20137 PORTO-VECCHIO à Résidence TRINIT'ALBA - La Trinité - 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 1er mai 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.



N° 33

A FESTA

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : Route de Muratelo
 Résidence Arutoli, Apt 12
 20137 Porto-Vecchio
 801 419 011 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 12/09/2018, l'A.G.E. des associés de la S.A.R.L. A FESTA a décidé de transférer le siège social du : Route de Muratelo, Résidence Arutoli, Apt 12, 20137 PORTO-VECCHIO au : 29 Allée des Lavezzi, Baie de Santa Giulia, 20137 PORTO-VECCHIO [Commune de Porto-Vecchio] à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 34

CORSICA LINEA

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 3.000.000 €
 Siège social : 42, rue de Ruffi, Bât. G
 13003 Marseille
 RCS Marseille B 815 243 852

Suivant procès-verbal des décisions en date du 02 octobre 2018, l'Associé unique de la société **CORSICA LINEA** a : Décidé de transférer son siège social et de modifier corrélativement l'article 4 - siège social - des statuts de la société. A compter du 02 octobre 2018, le siège social de la société qui était situé au 42, Rue de Ruffi, Bât G, 13003 MARSEILLE, se trouve désormais fixé au **4, Bd Roi-Jérôme, 20000 AJACCIO.**

N° 35

PARC SVASM

Société par Actions Simplifiée
 A capital variable
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : 64, Ceccia
 20137 Porto-Vecchio
 841 690 795 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 21/09/2018, la Présidente de la société par actions simplifiée **PARC SVASM**, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du : 64, Ceccia, 20137 PORTO-VECCHIO au : **15 Rue Drouot, 75009 PARIS** et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Présidente.

N° 36

L.V.P.

Société Civile - Capital : 500 €uros
 Siège social : 20148 Cozzano
 (Corse du Sud)
 C/Monsieur Pierre Santoni
 R.C.S. : Ajaccio D 483 794 194

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 octobre 2018, le siège social de la Société a été fixé de COZZANO (20148) - C/Monsieur Pierre SANTONI à Résidence **PARC IMPERIAL, IMMEUBLE MARLY B2, ROUTE DES SANGUINAIRES, 20000 AJACCIO** à compter du 1er octobre 2018. Les statuts ont été mis à jour.

Pour Avis,
Le Gérant.

N° 37

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er Août 2018, les associés de la Société Civile Immobilière **SAINT FRANCOIS IMMOBILIER** (403 328 909 RCS BASTIA) dont le siège social est sis Centre Commercial de Ficabruna à BIGUGLIA (20620) ont décidé de procéder à la modification suivante dans les statuts avec effet du 1er Août 2018, à savoir :

Modification du siège social :

Ancienne mention : Le siège social est fixé Centre Commercial Ficabruna à BIGUGLIA (20620)

Nouvelle mention : Le siège social est fixé Lotissement les Collines - 43, Allée des Fauvettes - Mortola - 20620 BIGUGLIA.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

P.U.I.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 38

RAUBER IMMOBILIER

SCI au capital de 1.000 €
Porté à 324.400 €
Siège social : Immeuble Berp
Route de Bonifacio
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 802 773 671

Il résulte du procès-verbal de l'AGE des associés du 26/07/2018 que le capital social a été augmenté de 323.400 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à mille (1000 euros).

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à trois cent vingt-quatre mille quatre cents (324.400) euros.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 39

F.A.I.R.

SARL au capital de 565.000 €
Porté à 888.400 €
Siège social : Parc d'Activité
Capu di Padolu, route de Bonifacio
Lieu-dit Arratagiu
20137 Porto-Vecchio
812 853 810 RCS Ajaccio

Il résulte du procès-verbal de l'AGE des associés du 17/09/2018 que le capital social a été augmenté de 323.400 € par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à cinq cent soixante-cinq mille (565.000) euros

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à huit cent quatre-vingt-huit mille quatre cents (888.400) euros

Pour avis,
La Gérance.

N° 40

Alinia Capital

Forme : SAS - Capital : 1000 €
Siège social : Valle Longa
20144 Zonza
RCS : 840 822 449 Ajaccio

AUGMENTATION CAPITAL SOCIAL

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date à Porto-Vecchio du 17 juillet 2018, les associés de la société ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1000 euros, pour le porter à 4.460.000 euros.

*** Ancienne mention - Capital social :**

Le capital social est fixé à la somme de 1.000 Euros.

*** Nouvelle mention - Capital social :**

Le capital social est fixé à la somme de 4.460.000 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio

Pour avis,
La Gérance.

N° 41

ACQUA E SOLE

Société Civile
Au capital de 104.000 euros
Siège social :
Lotissement Magnificu di Borgo
10, Rue des Rosiers, 20290 Borgo
RCS Bastia 750 008 955

Il résulte du procès-verbal de l'A.G.E. des associés du 20/09/2018 que le capital social a été augmenté de 22.050 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à cent quatre mille (104.000 euros).

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille cinquante (126.050) euros. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
La Gérance.

N° 42

CIT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Porté à 8000 euros
Siège social : Allée des Fleurs
Route du Stade, 20600 Furiani
RCS Bastia 842 803 728

Par décision du 9 octobre 2018, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 7000 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

*** Ancienne mention :**

Capital social : 1000 euros

*** Nouvelle mention :**

Capital social : 8000 euros

Pour avis,
La Gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 43

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE

CHIAPPINI SANSONNETTI - CAPIA ISOLPHE J - ISOLPHE B

Société Civile Professionnelle
Au capital de 45.735 euros
Siège social : Avenue de la Grande
Armée, rés Laetitia Bonaparte
Bât. B, 20000 Ajaccio
385126644 RCS Ajaccio

Aux termes de délibérations en date du 16 août 2018, l'Assemblée Générale a :
- Nommé M. Pierre-Luc CAPIA demeurant Tour armoise, résidence Castel Vecchio, 20090 AJACCIO, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de M. Philippe CHIAPPINI,
- Nommé M. Julien ISOLPHE demeurant Collines de Ranucchiettu, lot. 2, Trova, 20167 ALATA, en qualité de co-gérant pour une durée illimitée,
- Modifié la dénomination sociale de la Société, qui devient : «**SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE - BRUNI - SANSONNETTI - CAPIA - ISOLPHE J - ISOLPHE B**».

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.

N° 44

Cabinet Jacques Bret

62, rue de Bonnel
69003 Lyon

AVIS DE MODIFICATION

AMALTHEA

SELARL de Vétérinaires
Au capital de 9.000 euros
Siège social : Marfisola
20243 Prunelli Di Fiumorbo
RCS Bastia 790 594 980

Par délibérations du 30 Juin 2018, l'Assemblée Générale a décidé de réduire le capital d'une somme de 3.000 euros pour le ramener à 6.000 euros par voie de rachat aux fins d'annulation de 30 parts sociales de 100 euros chacune sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux et de modifier les statuts en conséquence.

La même assemblée a pris acte de la démission de Madame Silvia MOSCONI de ses fonctions de cogérante à compter du 30 Juin 2018.

Le 31 Août 2018, la gérance a constaté le caractère définitif de la réduction du capital social en l'absence d'opposition des créanciers sociaux et la modification corrélatrice des statuts sociaux.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

N° 45

KALLIGEO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : ZI du Vazzio
Forum du Vazzio, 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 838 962 348

Aux termes d'une délibération en date du 18 juin 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de modifier l'objet social à l'activité de géomètre-expert à compter du 18 juin 2018 et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 46

TABAC LE LYAUTEY

Société en Nom Collectif
Au capital de 10000 euros
Siège social : Immeuble Massena II
Avenue Maréchal Lyautey
20000 Ajaccio
831 022 280 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Suite à la cession de parts consentie par Mme Josépha CASSAGNE, à Mme Emilie PONT, l'article 8 des statuts a été modifié par décision des associés du 21 Septembre 2018.

Associés en nom :

*** Ancienne mention**

Monsieur Sébastien CASSAGNE, résidence la Closerie, avenue Maréchal LYAUTEY, 20090 Ajaccio.
Madame Josepha Jeanne CASSAGNE, Lieu-dit Balcona, 20151 ARRO.

*** Nouvelle mention**

- Monsieur Sébastien CASSAGNE, Lieu-dit U Furellu, 20167 AFA.
- Madame Emilie Anne Martine PONT, épouse CASSAGNE, Lieu-dit U Furellu, 20167 AFA;

Pour avis,

N° 47

SARL ANTONIOTTI

S.A.R.L. au capital de 60.000,00 Euros
Siège social : Immeuble Bella Donna
Le Solaria, 20222 Brando
R.C.S : Bastia 337683544

Aux termes de l'AGO en date du 30/06/2017, les associés ont constaté l'arrivée du terme des fonctions des commissaires aux comptes, à savoir : Mme Marie-Dominique CAVALLI en qualité de titulaire et Mme Marie-Josée CAVANOVA en qualité de suppléante. La société n'étant plus soumise à l'obligation de nomination, leurs mandats ne seront pas renouvelés.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 48

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 02/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

A Caravella [SAS]
1, rue Adolphe Landry
"Vasco de Gama"
20200 Bastia

Activité : Débit de boissons, 4ème catégorie, restaurant [GR]

RCS Bastia B 819 650 243, 2016 B 278

Date de cessation des paiements :
30/09/2018

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard ROUSSEL]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Liquidateur** ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La SELARL Me Nicole Casanova,
Greffier.

N° 49

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 02/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :

MR BTP [SAS]
Boulevard de Fogata
Immeuble Véronique
20220 l'Ile-Rousse

Activité : Travaux de bâtiment, maçonnerie générale...

RCS Bastia B 804 010 791, 2014 B 466

Date de cessation des paiements :
02/04/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard ROUSSEL]
Imm. U Boscu d'Oru
Bât B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Mandataire Judiciaire** ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La SELARL Me Nicole Casanova,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 02/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

Construct'Isula [SAS]

ZAC de Campo Vallone, 20620 Biguglia
Activité : Travaux de maçonnerie, gros oeuvre, VRD

RCS Bastia B 818 537 979, 2016 B 131

Date de cessation des paiements : 02/10/2018**Liquidateur** :

SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Liquidateur** ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,

La SELARL Me Nicole Casanova,
Greffier.

N° 51

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 02/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

EMG BTP [SAS]

Chemin Sansonetti, 20600 Furiani

Activité : Travaux du Bâtiment

RCS Bastia B 821 163 722, 2016 B 443

Date de cessation des paiements : 15/05/2018**Liquidateur** :

SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Liquidateur** ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,

La SELARL Me Nicole Casanova,
Greffier.

N° 52

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 02/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :

Société d'Exploitation du Privilège [SAS] "Le Privilège" RN 198

Lieu-dit Cruciatu - Querciolo
20215 Venzolasca**Activité** : Restauration traditionnelle

RCS Bastia B 829 881 341, 2017 B 420

Date de cessation des paiements : 02/10/2018**Mandataire Judiciaire** :

SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
Imm. U Boscu d'Oru
Bât B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Mandataire Judiciaire** ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,

La SELARL Me Nicole Casanova,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 02/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Reprise de la Procédure de **Liquidation Judiciaire** sous le régime Simplifiée de la :

SARL Corte Nord Matériaux [SARL]
RN 193

20218 Prato di Giovellina

Produits à destination du Bâtiment

RCS Bastia B 444 070 866, 2002 B 230

Liquidateur :

SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Pour Extrait,
La SELARL Me Nicole Casanova,
Greffier.

N° 54

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 02/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :

Pratu Construction [SAS]

Lieu-dit Cerchio

Imm. Tamarisse - Ponte-Leccia

20218 Morosaglia

Activité : Construction, maçonnerie générale, rénovation...

RCS Bastia B 805 379 013, 2014 B 569

Date de cessation des paiements : 02/04/2017**Mandataire Judiciaire** :

SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
Imm. U Boscu d'Oru
Bât B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Mandataire Judiciaire** ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,

La SELARL Me Nicole Casanova,
Greffier.

N° 55

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 02/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Redressement Judiciaire** à l'égard de :

Vulcoluc Pneus [SARL]

Ld Stollo - Strada di e Suare

20240 Ghisonaccia

Activité : Mécanique automobile - pneus - carrosserie tôlerie peinture - vente véhicules....

RCS Bastia B 445 069 511, 2003 B 21

Date de cessation des paiements : 31/08/2018**Mandataire Judiciaire** :

SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
Imm. U Boscu d'Oru
Bât B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du **Mandataire Judiciaire** ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,

La SELARL Me Nicole Casanova,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 02/10/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a **Arreté le Plan de Redressement** de :

SASU Sarte Jean-Baptiste [SAS]

Restaurant Le Pascal Paoli

Moriani-Plage

20230 San Nicolao

Activité : Restaurant - Vente de boissons non alcoolisées

RCS Bastia : B/751 875 451, 2012 B 293

A fixé la durée de ce plan à 10 ans

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ,
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Pour extrait,
SCP Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 57

CASTAGNICCIA

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 5000 euros

Siège social : Bastia 20200, RN 193

Siège de liquidation : RN 193

20600 Bastia

444134639 RCS Bastia

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 28 septembre 2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Pascal TROJANI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 58

ICTP MEDITERRANEE

S.A.S. au capital de 4.000 euros

Siège social : Local 20

Port de Plaisance Tino Rossi

20000 Ajaccio

810 604 900 RCS Ajaccio

L'Assemblée générale du 30 juillet 2018 a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 30 juillet 2018, a constaté la fin des mandats du Président M. Didier TOSELLO et du Directeur général M. Jean-Claude NATIVI, puis a nommé comme liquidateur M. Didier TOSELLO demeurant à Levens [06670], 1155 chemin de la Môle et a fixé le siège de la liquidation au siège social actuel : Local 20, Port de plaisance Tino Rossi, 20000 AJACCIO où la correspondance devra être adressée et les actes et documents concernant la liquidation notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

S.M.L.A

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 3000 euros

Siège social :

Place du Monument aux Morts

Immeuble la Forteresse

20220 Algajola (Corse)

517 542 759 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31 août 2018 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2018 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommée comme liquidatrice :

Mademoiselle Adrianna MARTELLI, demeurant à ALGAJOLA (Corse) 10 chemin cocani, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à ALGAJOLA (Corse) place du monument aux morts Immeuble la Forteresse.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

N° 60

S.M.L.A

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 3000 euros

Siège social :

Place du Monument aux Morts

Immeuble la Forteresse

20220 Algajola (Corse)

517 542 759 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- L'Assemblée générale par une décision en date du 31 août 2018, après avoir entendu le rapport de Mademoiselle Adrianna MARTELLI, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de BASTIA.

Pour avis,
La liquidatrice.

N° 61

CORSICA RANDO

SAS au capital de 3000 Euros

Port Charles Ornano, 20000 Ajaccio

810673298 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'AGE en date du 19/09/2018 les Associés ont : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Monsieur JEAN DOMINIQUE BOZZI-PIREDDA Les Salines 2, Bat N4, Rue Paul Giacobbi, 20090 AJACCIO, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Ajaccio.

N° 62



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE TRAVAUX DE RECALIBRAGE DU RUISSEAU DE LUPINO

Commune de BASTIA

(Projet poursuivi par la commune de Bastia)

2ème parution

DUREE de L'ENQUÊTE [arrêté préfectoral n° 333/2018 du 27 août 2018] :
Pendant 32 jours consécutifs, du lundi 8 octobre 2018 au jeudi 8 novembre 2018 inclus, se déroulera, sur le territoire de la commune de Bastia, une enquête publique unique :

* préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de recalibrage du ruisseau de Lupino ;

* parcellaire en vue de délimiter les immeubles à acquérir pour la réalisation de ce projet et d'établir l'identité de leurs propriétaires ;

* au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement (travaux relevant des rubriques 2.2.2.0, 3.1.1.0, 3.1.2.0, 3.1.4.0, 3.1.5.0 et 4.1.2.0 de la nomenclature de l'article R. 214-1 du même code).

SIÈGE DE L'ENQUÊTE : Mairie de Bastia.

LIEUX DE DÉPÔT DU DOSSIER ET DU REGISTRE D'ENQUÊTE :

* Mairie de Bastia

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia le 24 juillet 2018) :

Madame **Carole SAVELLI**, ingénieure diplômée du Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris, experte près la Cour d'Appel de Bastia et près le Tribunal Administratif de Bastia, recevra le public en mairie de Bastia selon les modalités suivantes :

- lundi 8 octobre 2018, de 9 heures à 12 heures
- lundi 15 octobre 2018, de 14 heures à 17 heures
- lundi 22 octobre 2018, de 14 heures à 17 heures
- jeudi 8 novembre 2018, de 14 heures à 17 heures

Durant cette période, le public prendra connaissance des dossiers d'enquête, contenant notamment une étude d'impact et l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Corse, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Bastia, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux. Les dossiers pourront également être consultés sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Corse est consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse.

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/885>

Ce registre sera clos automatiquement le jeudi 8 novembre 2018 à 17 h 00 précises, date de clôture de l'enquête.

Les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, en mairie de Bastia, et par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse

ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr,

au plus tard le jeudi 8 novembre 2018 à 17 h 00.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du Maire de Bastia, avenue Pierre Giudicelli, 20410 BASTIA cedex (téléphone : 04 95 55 97 29 - 06 84 38 36 29).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Bastia, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Elle sera, en outre, mise en ligne sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet de la présente enquête.

N° 63



REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICE

LOT 01

Lot N° 01 : Transport - traitement et valorisation des déchets issus de la déchetterie intercommunale du centre corse.

Lot N°02 : Transport - traitement et valorisation des Déchets « Tout venant » issus des services communaux des communes membres de la communauté de communes du centre corse ou conventionnées avec elle avec mise à disposition d'une benne sur un site agréé.

MARCHE DECLARE SANS SUITE AU MOTIF (pour les deux lots)

Que des circonstances imprévisibles lors de l'élaboration du dossier et du lancement de la consultation, sont intervenues.

N° 64



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION ALLEGEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

1ère insertion,

Par arrêté n° 2018-3209 en date du 1er octobre 2018, Monsieur le Maire a prescrit, une enquête sur le projet de révision alléguée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (modification de zonage de NL en Ne en vue de permettre l'installation d'une station de transit des déblais du chantier Loregaz du Loretto)

Madame **Marie-Christine CIANELLI** a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

L'enquête publique se déroulera du lundi 15 octobre 2018 à 9 heures au vendredi 16 novembre 2018 (clôture de l'enquête à 17 heures).

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public aux Services Techniques de la Mairie, 6 Boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO pendant 30 jours consécutifs, sauf les samedis, dimanches et jours fériés, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante :

<https://www.ajaccio.fr>, rubrique « Urbanisme », ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Madame la commissaire-enquêteur, Direction Générale des Services Techniques 6 Boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO

- sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/974> ou par courrier électronique envoyé à l'adresse

enquete-publique-974@registre-dematerialise.fr

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public, à la Direction Générale des Services Techniques 6 Boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO, pour recueillir les observations aux dates et heures suivantes le :

- Lundi 15 octobre 2018 de 9 H à 12 H

- Jeudi 25 octobre 2018 de 14 H à 17 H

- Vendredi 16 novembre 2018 de 14 H à 17 H

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la commune d'Ajaccio et sur le site internet <https://www.ajaccio.fr>, rubrique urbanisme pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ajaccio, le 1er octobre 2018.

N° 65

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 618

20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 016-2018

L'avis implique un marché public

Objet : Souscription et gestion du contrat d'assurance complémentaire santé pour l'ensemble du personnel

Procédure : Procédure ouverte

Forme du marché : Division en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

20% Valeur technique : Poids des réserves au CCTP / respect de la grille de prestations

20% Valeur technique : Gestion du contrat

12% Prix : Evolution du tarif avec engagement de non résiliation

48% Prix : Tarif

Remise des offres : 05/11/18 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 02/10/2018

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 66

COMMUNE DE SAN GIULIANO

Nom et adresse de la Collectivité qui passe le marché :

Mairie de San Giuliano - Alistro

20230 SAN GIULIANO

Téléphone 0495388984

Mode de passation du marché : Procédure adaptée [décret 2004-15 DU 7/01/2004 art 28 et 40 du code des marchés publics]

Objet du marché : Installation de luminaires solaires au lotissement du Phare à Alistro

Critères de sélection : Voir dossier de consultation

Lieux d'exécution : Commune de San Giuliano

Date limite des Offres : 12 NOVEMBRE 2018 à 12h

Dossier technique : à demander à la mairie de San-Giuliano-20230 SAN GIULIANO.

Téléphone : 04.95.38.89.84. Mail : san-giulianomairie@wanadoo.fr ou à télécharger sur la plate-forme **Accessmapa**

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées : Mairie de San Giuliano, 20230

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/10/2018

COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif
 Direction de la Commande Publique
 Service de gestion des procédures de marchés
 11, bis Rue Del'Pellegrino
 BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX
 Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
 mèl : jean-laurent.forni@corsedusud.fr
 web : <http://www.isula.corsica>

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe

L'avis implique un Accord-Cadre

Objet : Achat de pièces détachées d'origine (ou équivalent) et de consommables d'origine (ou équivalent) pour les matériels de débroussaillage et leur maintenance (16 lots) .

Référence acheteur : MAB 2018-027

Nature du marché : Fournitures

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 34913000 - Pièces détachées diverses

Complémentaires : 42670000 - Pièces et accessoires de machines-outils

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
 Villa Montépiano
 20407 Bastia - Cedex
 Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - Conformément aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA, un référé contractuel peut être introduit après la signature du marché, dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché.

- En référence à l'arrêt d'assemblée du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 « Département du Tarn-et-Garonne », un recours en contestation de validité du marché peut être formulé auprès du Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché, assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L 521-1 du Code de Justice Administrative.

- Par ailleurs, en application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, un recours pour excès de pouvoir peut être intenté auprès du TA de Bastia, dans un délai de deux mois, à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Attribution du marché

Valeur totale du marché (hors TVA)

Offre la plus basse : 5000 euros - offre la plus élevée : 120000 euros prise en considération

LOT N° 3 - Pièces détachées d'origine (ou équivalent) pour les matériels de marque OREC et leur maintenance - Secteur de Bastia

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 03/10/18

Marché n° : 2018-029

Centr'auto, Rue marcel paul, 20200 Bastia

Montant HT : 6000,00 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

LOT N° 4 - Pièces détachées d'origine (ou équivalent) pour les matériels de marque STIHL et leur maintenance - Secteur de Bastia

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 03/10/18

Marché n° : 2018-030

Centr'auto, Rue marcel paul, 20200 Bastia

Montant HT : 25.000,00 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

LOT N° 6 - Pièces détachées d'origine (ou équivalent) pour les matériels de marque STIHL et leur maintenance - Secteur d'Ajaccio

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 03/10/18

Marché n° : 2018-031

LOCAPLUS, route de la caldaniccia, 20167 Sarrola-Carcopino

Montant HT : 30.000,00 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

LOT N° 7 - Pièces détachées d'origine (ou équivalent) pour les matériels de marque HUSQVARNA et leur maintenance - Secteur d'Ajaccio

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 03/10/18

Marché n° : 2018-032

ESPACE FORET JARDIN, ZI DE BALEONE, 20167 Sarrola-Carcopino

Montant HT : 20.000,00 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

LOT N° 12 - Consommables d'origine (ou équivalent) pour les matériels de marque STIHL - Secteur Haute-Corse

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 03/10/18

Marché n° : 2018-033

Centr'auto, Rue marcel paul, 20200 Bastia

Montant HT : 120.000,00 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

LOT N° 14 - Consommables d'origine (ou équivalent) pour les matériels de marque OREC - Secteur Haute-Corse

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 03/10/18

Marché n° : 2018-034

Centr'auto, Rue marcel paul, 20200 Bastia

Montant HT : 5000,00 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

LOT N° 15 - Consommables d'origine (ou équivalent) pour les matériels de marque STIHL - Secteur Corse-du-Sud

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 03/10/18

Marché n° : 2018-035

Centr'auto, Rue marcel paul, 20200 Bastia

Montant HT : 110.000,00 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

LOT N° 16 - Consommables d'origine (ou équivalent) pour les matériels de marque HUSQVARNA - Secteur Corse-du-Sud

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 03/10/18

Marché n° : 2018-036

ESPACE FORET JARDIN, ZI DE BALEONE, 20167 Sarrola-Carcopino

Montant HT : 60.000,00 Euros

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

Renseignements complémentaires

Marché assorti d'un montant maximum annuel indiqué ci-dessus pour chaque lot

Envoi le 03/10/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur

<http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 68**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****MARCHE DE TRAVAUX****Dénomination de la personne qui passe le marché :**

Commune de COGGIA
 Crucciate - 20160 COGGIA
 TEL : 04 95 28 09 48
 Mobile : 06 47 80 16 80 - FAX : 04 95 52 27 75
 Courriel : emilie.atmani@mairie-coggia.fr

Objet du marché :

Mise en accessibilité de la mairie annexe et création d'une aire de stationnements

Caractéristiques principales : Le marché est composé d'une tranche et de 4 lots

LOT N° 1 : Terrassements - Réseaux - Voirie
LOT N° 2 : Electricité - Eclairage public
LOT N° 3 : Maçonnerie - accès PMR
LOT N° 4 : Aménagements - Espaces verts

Délais d'exécution : 3.5 mois (dont 15 jours de préparation)

Procédure : Marché passé selon une procédure adaptée [art. 27 et 59 du décret 2016.360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics]

Critère de sélection des candidatures :

- Capacités techniques, professionnelles et financières
 - Pièces mentionnées aux articles 48 à 54 du décret 2016.360 du 25 mars 2016.
 Selon modalités prévues au règlement de la consultation

Critère de sélection des offres :

* Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique - pondération : 60 %
 * Prix - pondération : 40 %

Selon modalités prévues au règlement de la consultation
 Le maître d'ouvrage se réserve le droit de recourir à la négociation mais il s'accorde la liberté d'y renoncer en cours de consultation.

Date et lieu de remise des offres :

La date limite de remise des offres est le : 20 novembre 2018 à 12 h

Retrait des dossiers par voie électronique :

Le téléchargement gratuit du dossier de consultation est accessible sur le profil d'acheteur <http://www.achatspublicscorse.com:80/4>

Transmission des offres par voie électronique :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com:80/4>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire

L'offre dématérialisée doit parvenir à destination avant la date et l'heure limite de remise des plis.

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur. En cas de difficultés pour télécharger des documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition au 08 92 43 43 63 (0.34 € la mn) du lundi au vendredi : 9h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif ou technique peuvent être obtenus :

Commune de COGGIA
 Crucciate
 20160 COGGIA
 TEL : 04 95 28 09 48

Emergence Consultants
 Cours Balisoni - BP 18
 20113 Olmeto
 TEL : 06 30 08 50 39

Date d'envoi de l'avis à la publication : 04/10/2018

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
 Villa Montépiano
 20407 BASTIA Cedex
 Tel : 04 95 32 88 66

N° 69



CAISSE DES ECOLES DE BIGUGLIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 22-18

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Caisse des écoles de la commune de BIGUGLIA
BP 48
20620 BIGUGLIA
TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87

Email : mairie.biguglia@wanadoo.fr

Objet : Acquisition et livraison de petites fournitures de bureau, papiers et papiers recyclés et les fournitures scolaires pour les écoles de la commune de BIGUGLIA
Découpage en 2 lots :

* **Lot 1 :** Acquisition et livraison de petites fournitures de bureau, papiers et papiers recyclés pour les écoles de Biguglia

* Montant maxi du lot : 64.000,00 € H.T.

* **Lot 2 :** Acquisition et livraison de fournitures scolaires (livres scolaires, livres pédagogiques, fichiers et logiciels éducatifs, jeux éducatifs etc...)

* Montant maxi du lot : 25.000,00 € H.T.

Type de marché : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com:80/11>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <http://www.achatspublicscorse.com:80/11>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Le support papier (réservé à la « copie de sauvegarde ») est à adresser à Monsieur le Maire de BIGUGLIA.

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur. En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Lieu exécution du marché : MAIRIE DE BIGUGLIA

Critères de sélection :

Prix 50 %
Délais de livraison 30 %
Qualité 20 %

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le Mardi 09 octobre 2018

Date de remise des offres : Le Vendredi 26 octobre 2018 à 12H00

N° 70



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 16/2018

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaitella
20200 Ville di Pietrabugno
Tél : 04.95.32.88.32, 9
Fax : 04.95.32.66.11,

Adresse internet: <http://www.pietrabugno.com>

Courriel : mairie@pietrabugno.com.

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée (Article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

3 - OBJET DU MARCHÉ : Fourniture / Fourniture et pose de lanterne d'éclairage public à led.

Lot n° 1 : Fourniture de lanternes led.

Lot n°2 : Fourniture et pose de lanternes led - chemin de Mucchitana.

Lot n°3 : Fourniture et pose lanternes led - Quartier Bertrand et route du fort de Toga.

4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

5 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr> et sur le site <http://www.pietrabugno.com>.

6 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Mairie de Ville-di-Pietrabugno
Hameau de Guaitella
20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO
Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 32
Courriel : marchéspublics@pietrabugno.com.

7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : Les offres peuvent être adressées ou remises soit sur un support papier à l'adresse suivante : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO, soit déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

8 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 5 Novembre 2018 - 12 h 00.

Le Maire,
Michel ROSSI.

N° 71



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 17/2018

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaitella
20200 Ville di Pietrabugno
Tél : 04.95.32.88.32, 9
Fax : 04.95.32.66.11,

Adresse internet: <http://www.pietrabugno.com>

Courriel : marchéspublics@pietrabugno.com

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée (Article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)- Accord cadre à bons de commande mono attributaire [article 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics]

3 - OBJET et DUREE DU MARCHÉ : Travaux sur la voirie Communale d'une durée initiale d'une année renouvelable 1 fois.

4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

5 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr> et sur le site <http://www.pietrabugno.com>.

6 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Mairie de Ville-di-Pietrabugno
Hameau de Guaitella
20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO

Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 32

7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

8 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 5 Novembre 2018 - 12h00.

Le Maire,
Michel ROSSI.

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

Édité par CorsicaPress Éditions SAS (Société locataire gérante)

Immeuble Marevista

12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

• Paul Aurelli (04 20 01 49 84)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales : Tél. 04 95 32 89 92

al-informateurcorse@orange.fr

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 04 20 01 49 84

al-icn-ajaccio@orange.fr

RÉGIE DE LA PUBLICITÉ

CORSE REGIPUB SAS

M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77 • mail : brunel.stephane@yahoo.fr

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009



Fondateur Louis Rioni



PROCHAINE PARUTION
ICN - 19/10/2018 - N°6740

DERNIERES MINUTES

N° 72

FIDAL

Associati L'Assolite
79, Boulevard de D'Alger
CS 19447
20090 Ajaccio cedex 02

SOCIETE DE GESTION DU CASINO D'AJACCIO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 128.896 €
Siège social : Place de Gaulle
Immeuble du Casino Municipal
20000 Ajaccio
R.C.S. Ajaccio 045720257

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31.03.2016, il a été décidé de proroger la durée de la Société de 99 ans à compter du 21.04.2017 ; l'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AJaccio.

Pour avis,

N° 73

LES HAUTS DU CIGALON

SARL au capital de 2000,00 Euros
Lotissement le Cigalon
Lieu dit Concia, 20232 Oletta
824 006 498 R.C.S. Bastia

Aux termes de l'AGE en date du 17/09/2018, il a été décidé qu'en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

N° 74

SARL CASCARA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 900 euros
Boulevard Wilson, 20260 Calvi
RCS Bastia 533 619 623 (2011 B 340)

Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La gérance,

N° 75

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 28/09/2018, à PORTO VECCHIO, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale :

DECOUVRIR - REDECOUVRIR

Capital social : 7.500 €,
Siège social : RESIDENCE AGNAREDDA,
N° 50 - 20137 PORTO-VECCHIO

Objet : Opérateur de voyages et de séjours. Ces activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise en location-gérance. Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Président : M. Philippe GAZANIOL, associé unique, demeurant RESIDENCE AGNAREDDA N° 50, 20137 PORTO-VECCHIO
La société sera immatriculée au RCS Ajaccio
Le Président.

N° 76



Sébastien SEBASTIANI

Avocat à la Cour
35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Tél : 04.95.58.19.20
Fax : 04.95.31.82.38
E-mail : avocat@sebastiani.fr

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'Avis de Constitution N° 15 du journal N° 6727 du 20 juillet au 26 juillet 2018, concernant la SARL ARCIQUADRA SUPRANA Il fallait lire : **SIÈGE SOCIAL** : C/O SCI PADULELLA, Rond-Point de LECCI RN 198, 20137 PORTO-VECCHIO

Pour avis,

N° 77

SAS ITC

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20.000 euros
Siège social : Route des îles Sanguinaires
Résidence les Calanques
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio N° 828 869 826

ERRATUM

Il convient de modifier l'annonce N°6737 parue dans l'informateur Corse le 28 Septembre 2018, tel qu'il suit :

Aux termes d'une décision unanime des associés du 23 Novembre 2017, il a été décidé de nommer pour six exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2023 :

- En qualité de Commissaire aux comptes titulaire : DSP Finances, société à responsabilité limitée au capital de 75.000 EUR, dont le siège social est situé Boulevard Louis Campi, Immeuble Traviata, Résidence Opéra, 20090 Ajaccio et dont le numéro unique d'identification est 521 870 998 R.C.S. Ajaccio. Mention est faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 78

EURL ERFACCE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100 euros
Res. Le Wagram
20200 San Martino di Lota
RCS Bastia 812 966 125

POURSUITE DE L'ACTIVITE

Aux termes d'une décision en date du 15.09.2018 l'associé unique, statuant en application de l'article L223-42 du Code de Commerce, a décidé de poursuivre l'activité sociale.

Pour avis, Le gérant.

N° 79

EDRIA

SARL au capital de 2000,00 Euros
3 rue du Général Graziani
20220 Ile-Rousse
792600868 R.C.S. Bastia

Par délibération en date du 08/10/2018, statuant en application de l'article L.223.42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 80

PLC

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 10.000 Euros
Siège social : ZAC du Vazzino
20090 Ajaccio (Corse du Sud)
R.C.S. Ajaccio 821 630 175

Suivant décision de l'associé unique en date du 8 octobre 2018, le siège social de la Société a été fixé de ZAC du VAZZIO - 20090 AJACCIO à LE RICANTO - 20090 AJACCIO à compter du 1er octobre 2018. Les statuts ont été mis à jour.

Pour Avis, Le Gérant.

N° 81

FRAMBOISE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 7622 euros
Siège : 1 cours Paoli, 20250 Corte
Siège de Liquidation :
Chez Madame Grimaldi Marie
Lieu-Dit Pianucciu, 20250 Corte
435 208 087

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01 janvier 2017, enregistré à la recette des Impôts de BASTIA, le 27 septembre 2018, dossier 2018 00029516, référence 2B04P31 2018 A 01401, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame GRIMALDI Marie, demeurant Lieu dit PIANUCCIU - 20250 CORTE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Chez Madame GRIMALDI Marie - Lieu dit PIANUCCIU 20250 CORTE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA, en annexe au Registre du Commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 82

AVIS

ETANCHEITE CORSICA SASU au capital variable de 25 euros, Lieu dit Erbaghui - Bat. Mattei, RN 193, 20250 Corte RCS Bastia 830505848. A compter A.G.E du 30-09-2018: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: M. PIEDANNA Christophe, Chez Mme MAISANI Bloc HLM Résidence A CAPPELLA, 20118 Coggia. Siège liquidation: siège social. Mention au RCS Bastia.

N° 83

AVIS

SAS CONCIERGERIE DE VANNINA En liquidation Au capital de 500 euros. Siège: Lieu dit Uccioli Grossetto Prugna, 20166 Porticcio. RCS Ajaccio 818842759. A compter A.G.E du 08-10-2018: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur, décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépot comptes de liquidation au RCS de Ajaccio.

N° 84

E-GESTION

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 2000 Euros
Siège social : ZAC du Vazzino
20090 Ajaccio (Corse du Sud)
R.C.S. Ajaccio 792 759 359

Suivant décision de l'associé unique en date du 8 octobre 2018, le siège social de la Société a été fixé de ZAC du VAZZIO - 20090 AJACCIO à LE RICANTO - 20090 AJACCIO à compter du 1er octobre 2018. Les statuts ont été mis à jour.

Pour Avis, Le Gérant.

N° 85

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à Prunete du 15/09/2016, par M. Simonpaoli Jean-Paul demeurant 16 Allée des Fauvettes, 20620 Biguglia à Mme Lefebvre Christelle, demeurant Lieu-dit Pompugliani, 20270 Tallone, d'un fonds de commerce de Bar 4ème catégorie à l'enseigne "Café des Sports", sis et exploité Acqua Néra, 20221 Prunete pour une durée de 2 ans, à compter du 15/09/2016, prendra fin le 1er/10/2018.

Pour avis,

N° 86

ERRATUM

Erratum à l'insertion parue le 28 Septembre 2018, dans le Journal L'informateur Corse relative à la constitution de la **SCI WILCOBRI**. Lire **siège social** 7 boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

N° 87

CORSE LOISIRS RECREATIFS

SARL au capital de 3000.00 Euros
RN 198, Zonza
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
504931619 R.C.S. Ajaccio

Par décision de l'AGE en date du 28/09/2018 les Associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Monsieur DEBEURME PIERRE ALAIN, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Ajaccio.

N° 88

FRAMBOISE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 7622 euros
Siège : 1 Cours Paoli - 20250 Corte
Siège de Liquidation :
Lieu Dit Pianucciu, 20250 Corte
435 208 087

L'Assemblée Générale réunie le 01 janvier 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame GRIMALDI Marie de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA, en annexe au Registre du Commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 89

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

SCI TORRA

SCI au capital de 2.000 €

Siège social :

Résidence Mare e Orizzonte

Bât D - 20217 Saint-Florent

R.C.S. : Bastia N° 433 450 517

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 02 Octobre 2018, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 02 Octobre 2018 de SAINT-FLORENT [20217] Immeuble "La Gaffe", Le Port de Saint-Florent à **SAINT-FLORENT [20217] Résidence Mare e Orizzonte - Bât D** et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, et de nommer en qualité de gérant, Madame Marjorie, Madeleine, Renée COLOMBANI demeurant à SAINT-FLORENT [20217] Résidence Mare e Orizzonte, Bât D, en remplacement de Madame Françoise COLOMBANI, démissionnaire, à compter de la même date et pour une durée indéterminée et de modifier en conséquence l'article 13 des statuts.

Pour Avis, La Gérance.

N° 90

M.E.J.M.

Société Civile

Capital : 398.050 Euros

Siège social : ZAC du Vazzio

20090 Ajaccio (Corse du Sud)

R.C.S. : Ajaccio B 451 061 121

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 octobre 2018, le siège social de la Société a été fixé de ZAC du VAZZIO - 20090 AJACCIO à **LE RICANTO - 20090 AJACCIO** à compter du 1er octobre 2018.

Les statuts ont été mis à jour.

Pour Avis,
Le Gérant.

N° 91

NAXOS

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 8000 Euros

Siège social : Ajaccio (Corse du Sud)

ZAC du Vazzio

R.C.S. : Ajaccio B 498 346 675

Suivant décision de l'associé unique en date du 8 octobre 2018, le siège social de la Société a été fixé de ZAC du VAZZIO - 20090 AJACCIO à **LE RICANTO - 20090 AJACCIO** à compter du 1er octobre 2018.

Les statuts ont été mis à jour.

Pour Avis,
Le Gérant.

N° 92

RINALDO

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 40.000 Euros

Siège social : ZAC du Vazzio

20090 Ajaccio

R.C.S. : Ajaccio B 399 274 505

Suivant décision de l'associé unique en date du 8 octobre 2018, le siège social de la Société a été fixé de ZAC du VAZZIO - 20090 AJACCIO à **LE RICANTO - 20090 AJACCIO** à compter du 1er octobre 2018.

Les statuts ont été mis à jour.

Pour Avis,
Le Gérant.

N° 93

DIVABOX

Société par Actions Simplifiée

Capital : 44.000 Euros

Siège social : ZAC du Vazzio

20090 Ajaccio

R.C.S. : Ajaccio B 301 242 772

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9 octobre 2018, le siège social de la Société a été fixé de ZAC du VAZZIO - 20090 AJACCIO à **LE RICANTO - 20090 AJACCIO** à compter du 1er octobre 2018.

Les statuts ont été mis à jour.

Pour Avis,
Le Président.

N° 94

LPK

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000 €

Siège social : Route du Vazzio

20090 Ajaccio

817 524 663 R.C.S. Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2018, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 95

AVIS

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 26/09/2018 enregistré le 27/09/2018 au SIE de Ajaccio, dossier numéro 201800030262, référence numéro 2A04P312018A01321, la société **SAS DZ 2A SASU**, au capital de 2000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio sous le numéro 814769790, domiciliée ZA du Stiletto, Route de la Rocade, 20090 Ajaccio représentée par Delphine Zamperetti, a cédé à la société **AT Piscines SAS**, au capital de 10000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio sous le numéro 842709909, domiciliée ZA du Stiletto, Route de la Rocade, 20090 Ajaccio représentée par Denis Tramini, un fonds de commerce de Vente de Piscines et accessoires sis et exploité Espace du stiletto bis lot 22 route de la rocade, 20090 Ajaccio, comprenant Eléments incorporels 130.000 €, 43.000 € d'éléments corporels et le stock pour le solde. L'entrée en jouissance a été fixée au 28/09/2018. La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 200000 Euros. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions élection de domicile est faite tant pour la correspondance et le renvoi des pièces que pour la validité à l'adresse suivante : SAS DZ2A ZA du Stiletto, route de la Rocade, 20090 Ajaccio, et pour toutes correspondances au cabinet de Maître Massimo BIANCHI, avocat au barreau de Marseille, à l'adresse suivante 107 Bis Bd Bara, 13013 Marseille.

Pour unique insertion,

N° 96

Avis D'INSERTION
**ACCEPTATION
SUCCESSION
A CONCURRENCE
DE L'ACTIF NET**

Article 788 du Code civil

Article 1335 du Code

de procédure civile

Loi n°2006-728 du 23 juin 2006

Loi n°2016-1547

du 18 novembre 2016

Décret n°2016-1907

du 28 décembre 2016

Aux termes d'un acte reçu par Maître Edouard-Louis REPAIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Edouard-Louis REPAIN et Benoît JOUR-DIN notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à AUNEAU (Eure et Loir), 1, Rue Emile Labiche, le 4 juin 2018, inscrit par le greffe du Tribunal de grande instance d'AJACCIO le 27 septembre 2018, sous le numéro RG 18/00142 n° de succession : 2A 18/00142 minute : 142/2018

1ent - Madame Marie-Paule TOLINI, retraitée, épouse de Monsieur Thierry René Paul Marie LABROT, demeurant à BAILLEAU ARMENONVILLE [28320] Impasse des Dignes LE PAVILLON. Née à PARIS 19ÈME ARRONDISSEMENT [75019] le 12 décembre 1957.

2ent - Madame Laëtitia Madeleine Toussaint TOLINI, sans profession, épouse de Monsieur Frédéric Guy FADAT, demeurant à VAUJOURS [93410] 18 rue de la Mare Neuve. Née à PARIS 19ÈME ARRONDISSEMENT [75019] le 11 juin 1968. Habiles à se dire et porter héritières en vertu de la loi.

Ont déclaré accepter à concurrence de l'actif net la succession de :

Monsieur Toussaint Joseph TOLINI, en son vivant retraité, veuf de Madame Monique GIRAL, demeurant à BELVEDERE-CAMPOMORO [20110] Belvédère. Né à AJACCIO [20000], le 29 mars 1931. Décédé à RUEIL-MALMAISON [92500] (FRANCE), le 7 août 2017.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze mois de la date de l'insertion au BODACC, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.

Fontaine à eau de source Corse



FUNTANA CORSA
(Haute Corse)
☎ 04.95.30.94.39
Fax : 04.95.30.94.52
Courriel : anne-marie.fratani@wanadoo.fr

SODIFO
(Corse Du Sud)
20090 AJACCIO
☎ 04.95.10.79.31
Fax : 04.95.22 68.04
Courriel : sodifo@wanadoo.fr

www.zilia5g.com

zilia 5G
eau de source
des montagnes corses

*L'eau de source Corse à portée de main !
Un système agréable et convivial
Une utilisation très simple
Idéale été comme hiver, froide ou chaude*

LISULA-MAYAGÜEZ

UN JUMELAGE VENU DE LOIN

C'est lors du workshop organisé par l'Université de Corse, ayant pour thème *La Corse: du local aux espaces lointains*, qui s'est déroulé entre Corti et le parc de Saleccia en Balagne, qu'a été signé le jumelage entre la ville portoricaine de Mayagüez et la communauté de communes de Lisula-Balagna. Un jumelage rendu possible tout d'abord par le travail commun réalisé par l'université de la ville d'Amérique latine et l'Université de Corse, mais aussi par les liens historiques avec la Balagne. Une union qui ravit la docteure en Histoire moderne et contemporaine de l'Université de Mayagüez, Marie-Jeanne Paoletti de Casabianca, originaire d'I Cateri et qui a participé activement aux recherches sur les liens entre les deux îles: «*On enregistre l'arrivée officielle des premiers Corses à Porto Rico aux alentours de 1815, mais on peut penser que, comme les Corses sont présents dans les Antilles dès la fin du XVIII^e siècle, ils ont sûrement été présents sur l'île bien avant. Pour ce qui est des Balanins, on en a identifié, de façon sûre, une centaine sur le territoire.*» nous explique-t-elle. Mais le lien historique entre la Balagne et Mayagüez devient plus fort lorsqu'il croise la famille de Davia Franceschini, la «sultane» du Maroc, originaire de Curbara. «*On a remarqué en faisant nos recherches que les Balanins étaient établis en majorité dans deux ville: San German et Mayagüez. Cette dernière présente comme point important, la présence de la famille Franceschini de Curbara. Mayagüez a pour surnom: «La sultana del oeste» et la légende raconte qu'il y aurait eu une belle dame, aux traits méditerranéens qui sortait parée de tous ses bijoux et c'est cette femme qui aurait donné ce surnom à la ville. Il s'agirait en fait d'une petite nièce de la sultane prénommée, elle aussi, Davia.*», raconte l'historienne. Un jumelage basé sur l'Histoire mais qui offre aussi des perspec-

tives en matière de culture, d'économie et de tourisme comme l'explique le vice-président de la communauté de communes de Lisula-Balagna, Pierre Poli: «*Ce jumelage est le point de départ des échanges entre ces deux îles et ces deux territoires. Les échanges culturels que nous avons déjà établis par le biais des universités vont se poursuivre et se diversifier sur d'autres plans, notamment sur le plan touristique puisque nous avons deux îles avec des similitudes. Nous avons la possibilité d'échanger sur ce thème que nous avons en commun et bien d'autres j'en suis certain.*».

Une satisfaction partagée par le délégué au développement économique de Mayagüez, Manuel Gonzales: «*Ce jumelage est la reconnaissance que l'on fait aux Corses qui sont venus à Porto Rico et qui ont aidé à construire notre pays. Cela va permettre de mettre en place des programmes d'échanges pour les étudiants, et d'autres programmes culturels et économiques.*» ■ Pierre PASQUALINI

Photos Pierre Pasqualini



Judi 4 octobre au collège Pascal-Paoli de l'île Rousse, comme dans l'ensemble des établissements scolaires du second degré en France, s'est déroulée la première journée du droit dans les collèges. Une journée organisée en association entre l'Éducation Nationale et le Conseil national des barreaux à l'occasion du sixantième anniversaire de la Constitution de 1958.

Ainsi tous les élèves de 5^e du collège balanin ont pu assister à un cours un peu particulier dispensé par M^e Livia Ceccaldi-Volpei, avocate au barreau de Bastia. Une première intervention qui a porté principalement sur les règles de droit sur les réseaux sociaux. Cyber-harcèlement, cyber-criminalité sont des termes courants aujourd'hui dans le monde de ces enfants nés au milieu des nouvelles technologies et la frontière est parfois mince entre ce qu'on a le droit de faire et ce qui est répréhensible. «*Le thème des réseaux sociaux a été choisi pour cette première journée du droit dans les collèges car les adolescents vivent aujourd'hui avec ces réseaux et que l'on voit une hausse considérable des atteintes à leur personne par le biais de ces outils. Pour combattre ces agissements, il faut d'abord comprendre ces adolescents, savoir sur quels réseaux sociaux ils vont et ensuite aborder des cas pratiques, d'évènements qui pourraient leur arriver. Le but de la séance d'aujourd'hui est de les amener à parler de leurs expériences et*

ÎLE-ROUSSE

JOURNÉE DU DROIT DANS LES COLLÈGES, LA PREMIÈRE

d'aborder certaines notions du droit, comme la liberté d'expression, le droit à l'image...» explique M^e Volpei-Ceccaldi

Une première initiation qui montre que, si les élèves ont beaucoup de connaissances en ce qui concerne la cyber identité, il ont parfois des difficultés à discerner la limite entre le bien et le mal: «*Certains points restent flous pour eux. Ils n'ont pas toujours conscience que ce qu'ils peuvent faire en plaisantant sur les réseaux sociaux pourrait avoir des conséquences juridiques et surtout des conséquences néfastes pour leurs camarades. Nous avons d'ailleurs beaucoup parlé du harcèlement, les élèves ont posé beaucoup de questions sur ce sujet. C'est un terme que l'on entend tous et de plus en plus mais c'est parfois difficile à comprendre concrètement pour un enfant.*».

Une journée du droit dans les collèges qui avait donc pour but de responsabiliser les élèves comme l'explique de principal de l'établissement Jean-Marc Andreani: «*Il faut que ces élèves prennent conscience que lorsque l'on adhère à ces réseaux sociaux, ce n'est pas innocent. Lorsqu'on accepte les conditions pour s'inscrire, on signe un contrat qui donne droit à ces réseaux d'avoir accès à des données que l'on n'a pas forcément envie de divulguer. Aujourd'hui les nuisances sur ces réseaux sont de plus en plus nombreuses et tous les établissements de France y sont confrontés.*» ■ PP



Photo Manon Perelli

Depuis le 1^{er} octobre, l'association de lutte contre le cancer organise une grande collecte participative par le biais de la plateforme Move. Avec une campagne placée sous le slogan «S'unir pour agir», elle espère récolter 90 000 € afin de pouvoir faire face à tous ses objectifs.

Il y a déjà 12 ans que la Marie-Do s'est engagée dans le combat long et difficile de l'accompagnement des malades du cancer. Qui aurait alors cru que l'association créée en mémoire de Marie-Dominique Versini, employée d'Air Corsica décédée des suites d'un mélanome, prendrait une telle importance dans le paysage insulaire ?

Au fil des années, le noyau dur de la Marie-Do a su fédérer autour de lui un véritable commando, toujours 100 % bénévole, qui, grâce à son travail sans relâche, a déjà récolté près de 2 M€. Des fonds, reversés intégralement par l'association, qui ont déjà représenté une planche de salut pour des milliers de malades mais qui restent insuffisants face aux sollicitations qui se font toujours plus nombreuses. En effet, pour la première fois, l'année passée la Marie-Do a reversé plus qu'elle n'a collecté, notamment en aidant près de 200 malades en situation économique fragile à hauteur de 180 000 €, et n'a pu de facto répondre aux demandes d'investissements dans les hôpitaux. «Nous avons collecté 241 920 € en 2017 et redistribué 292 807 €, ce qui nous a contraints à puiser dans les quelques réserves des années précédentes», regrette Catherine Riera, la présidente de l'association.

Pour faire face à cette demande croissante, la Marie-Do a donc cherché de nouvelles sources de financement, et a décidé de lancer sa première opération crowdfunding sur la plateforme insulaire move.corsica le 1^{er} octobre dernier.

Placée sous le slogan «S'unir pour agir», cette grande campagne d'appel aux dons bénéficie de l'appui de trois parrains d'exception. «Nous avons la chance d'avoir Patrick Fiori et Jenifer qui suivent la Marie-Do depuis ses débuts, et la petite Lily que nous accompagnons malheureusement depuis 4 ans dans son parcours compliqué contre la maladie et qui nous donne des leçons de vie tous les jours», détaille Catherine Riera, en indiquant espérer collecter environ 90 000 €. «Si on pouvait atteindre ce seuil-là, cela nous permettrait de faire face à tous nos objectifs l'année prochaine.»

Ses objectifs, la Marie-Do les décline au quotidien sous forme de dispositifs concrets qui apportent confort et réconfort aux malades.

Tout d'abord par le biais d'une aide financière d'urgence. «Être confronté au cancer en Corse aujourd'hui c'est bien souvent devoir partir longtemps sur le continent, c'est parfois perdre son emploi, c'est pour des familles entières des séparations et la volonté de maintenir une cellule familiale. La Marie-Do a mis en place un fonds de secours pour que chaque personne puisse continuer à vivre normalement, accéder aux soins et ne jamais renoncer», souligne Catherine Riera.

Tout aussi important, le deuxième axe d'action de la Marie-Do s'articule autour des investissements dans les hôpitaux ou les maisons des familles, où l'association essaye d'apporter une meilleure prise en charge des malades et plus de confort. Pour ce faire, elle a par exemple déjà procédé à l'achat de pousse-seringues et de matelas anti-escarres pour les hôpitaux de Sartène, Eugénie et Castelluccio à Ajaccio, de fauteuils de chimiothérapie pour les hôpitaux de Castelluccio et de Corte, ou encore d'appareils chirurgicaux pour les cancers en gynécologie et urologie pour la polyclinique de Furiani. Autre axe important, la Marie-Do vient financer des soins de support, préconisés par le plan cancer mais qui ne sont pas proposés dans les hôpitaux insulaires, sous la forme par exemple d'interventions d'une socio-esthéticienne et d'un réflexologue à Castelluccio et à l'hôpital Eugénie, de l'organisation des ateliers «Paroles et Bien-être» une fois par mois à Ajaccio et Calvi, ou de l'achat de soutiens-gorge, de manchons ou de maillots de bain pour les femmes qui ont subi une mastectomie.

Enfin, la Marie-Do a décidé de s'engager pour la recherche, notamment en finançant les travaux du professeur Nicolas André sur le médulloblastome, cancer le plus répandu chez l'enfant, à hauteur de 20 000 € sur 3 ans.

Jusqu'au 16 décembre, vous pouvez donc aider la Marie-Do à remplir ces belles ambitions en participant à la collecte «S'unir pour agir» sur www.move.corsica/fr/mariedo. Et parce que les petits ruisseaux font les grandes rivières, il est bon de noter qu'il n'y pas de petits dons et que chaque euro compte*.

■ Manon PERELLI

* Les dons débutent à 10 € et peuvent bénéficier d'une déduction fiscale à hauteur de 66 %



Photo Manon Perelli

SANTÉ

FACILITER LES INTERNATS EN CORSE POUR LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION MÉDICALE

Le 9 octobre dernier, la CdC, l'ARS, l'URPS, le Crom et les universités de Corte, Nice et Marseille ont signé une convention afin de mieux accompagner les étudiants en médecine désireux de faire leur stage sur l'île.

Une décennie après l'ouverture de la 1^{re} année de médecine à Corte, force est de constater que nombreux sont les étudiants en fin de parcours à vouloir venir effectuer leur internat sur l'île. « C'est une demande très forte qui émane des internes corses, qui ont en général effectué leur première année à Corte qui sont partis à Marseille ou à Nice ensuite », explique Bianca Fazi, la conseillère exécutive en charge des domaines de la santé et du social. Afin de les aider dans cette démarche, une convention-cadre a été signée le 9 octobre dernier entre la Collectivité de Corse, l'agence régionale de santé, les universités de Corte, Nice et Marseille, l'Union régionale des professionnels de santé [URPS] des médecins libéraux de Corse et le Conseil régional de l'ordre des médecins de Corse [Crom]. Le document, qui prend la suite de dispositifs qui existaient déjà mais qui étaient peu connus et pour lesquels les facultés de médecine de Nice et Marseille n'étaient pas signataires, vient donc formaliser les choses en rendant notamment les aides plus lisibles. « On va accompagner ces internes en essayant de leur offrir plus d'aides au niveau financier notamment en leur mettant un logement à dispo-

sition ou encore en leur octroyant des aides au déplacement s'ils doivent aller suivre des cours sur le continent », indique Bianca Fazi. « Ce qui est important c'est que les facultés nous permettront désormais d'avoir ces internes car jusqu'à présent tous les médecins qui étaient sur Marseille, Nice ou la périphérie gardaient ces internes pour eux car cela les intéressait d'avoir des étudiants en stage », appuie-t-elle en précisant que l'objectif par la suite sera d'étendre la convention aux universités de Paris et de Montpellier. Mais au-delà de répondre aux seules attentes des étudiants insulaires, le but visé par cette convention est aussi bien sûr de lutter contre la désertification médicale en espérant inciter les internes qui choisiront d'effectuer leur stage sur l'île à s'y installer. Autre ambition importante, à terme, grâce à l'arrivée potentielle de jeunes médecins, l'exécutif espère pouvoir accentuer la revitalisation de l'intérieur et de la montagne y recréant les conditions de la vie. Si la convention s'adresse aujourd'hui aux étudiants en médecine générale, dans le futur elle pourrait aussi viser les internes en spécialité. ■ Manon PERELLI

TOURISME

L'ATC ET LA CADEC VEULENT BOOSTER L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

Depuis 7 ans, les deux instances ont mis en place un dispositif d'avances remboursables pour permettre aux acteurs du secteur de réaliser des investissements. Un mécanisme vertueux qui permet d'optimiser l'euro public

Le secteur du tourisme est très atomisé, essentiellement composé de petits acteurs, qui souvent ne disposent pas de garanties suffisantes lorsqu'ils souhaitent souscrire un prêt pour réaliser des investissements. Afin de parer à la frilosité des banques, l'Agence du tourisme de la Corse (ATC) a souhaité accompagner les entreprises du secteur touristique en mettant en place un mécanisme de financement original. Par une convention de décembre 2010, elle a ainsi chargé la Cadec de mettre en œuvre un dispositif de financement sous forme d'avances remboursables et lui a pour se faire confié plus de 8M€ entre 2010 et 2015. En relançant le dispositif par une nouvelle convention en date du 9 novembre 2017, l'ATC a confié à la Cadec une nouvelle enveloppe de 4M€ jusqu'à 2019.

« Cet argent est confié à la Cadec qui va prêter à taux 0 à des entrepreneurs du tourisme qui souhaitent investir », explique Nanette Maupertuis en détaillant : « Dès lors, cela crée de la confiance, et les autres partenaires financiers comme les banques vont pouvoir apporter des financements complémentaires. On a un effet levier qui s'opère, et l'entrepreneur va se retrouver avec une somme beaucoup plus grande à investir, va faire son investissement et,

au terme d'une certaine période lorsqu'il aura pu tirer un certain nombre de profits, remboursera à la Cadec la somme qu'elle lui avait prêtée. »

« C'est un dispositif original parce que c'est le seul dispositif en région où on utilise des avances remboursables et du crédit-bail immobilier pour soutenir l'industrie touristique », indique de son côté Alex Vinciguerra, le président de la Cadec. « C'est un dispositif vertueux à plus d'un titre : on va prêter de l'argent qui va permettre d'impulser et de générer de l'investissement mais celui-ci va nous être rendu et on va alors le re-prêter à nouveau. Un fonds confié va pouvoir tourner dans le temps deux à trois fois pendant sa période de vie. Ainsi, 1€ prêté génère 6€ d'investissement. C'est un catalyseur d'investissement. et argent qui nous a été confié par l'ATC lui sera rendu au terme du fonds. L'euro public aura circulé plusieurs fois tout en étant conservé par la puissance publique ».

Sur les trois dernières années, ce mécanisme a bénéficié à 47 établissements, essentiellement dans le secteur de l'hébergement, et tend aujourd'hui à s'élargir à d'autres infrastructures, telles que celles des activités de pleine nature. ■ Manon PERELLI

La sélection de la rédaction

A sintinedda di u patrimoniu corsu

Cette exposition mise à disposition par le Musée d'archéologie de l'Alta Rocca rend hommage à Geneviève Moracchini-Mazel, archéologue, chercheuse au CNRS, fondatrice de la Fédération d'associations et groupements pour les études corses (Fagec) et auteure de plusieurs ouvrages consacrés à la Corse romane et pré-romane. Le parti-pris retenu a été de mettre en scène son parcours et ses travaux, en suivant l'ordre chronologique, de 1951, date de son arrivée en Corse et de ses premiers travaux sur le site de Mariana - avec la découverte d'un complexe paléochrétien- jusqu'à sa mort en 2014, en passant par le début de ses recherches, en 1958, sur les églises romanes et les monuments paléochrétiens de Corse. Au travers d'un ensemble de documents et d'objets (dont sa table de travail) l'exposition raconte l'histoire d'une vie et d'un engagement au service de l'archéologie insulaire. ■

Durant tout le mois. Théâtre de Propriano. ☎ 04 95 76 70 00 & theatredepropriano.com

Soldat Peaceful

«Ce soir, j'ai la nuit entière devant moi, et je ne la gaspillerai pas à dormir, je ne la passerai pas à rêver. Je veux essayer de me souvenir de tout.» Il s'appelle Thomas Peaceful, mais les siens l'appellent Tommo. S'il n'a que 17 ans, depuis qu'il a quitté sa famille et sa campagne pour partir au front, avec son frère aîné, Charlie, il a compris tant de choses! Que le bonheur est fait d'instantanés simples mais qu'on ne le réalise vraiment qu'une fois qu'ils sont enfuis. Que dans l'enfer des tranchées, la seule chose qui peut parfois vous empêcher de sombrer définitivement, c'est une comptine familière chantonnée à votre oreille. En cette nuit du 24 au 25 juin 1916, il est seul et n'a plus que cette nuit bien trop courte pour retrouver en pensée les êtres chers, redérouler le fil de son histoire, jusqu'à cette charge-suicide durant laquelle un des deux frères est blessé et l'autre se refuse à l'abandonner. Dans le langage des supérieurs de Charlie et Tommo, ce geste d'amour n'a qu'un nom: «insubordination». La pièce est adaptée par Simon Reade du roman éponyme de Michael Morpurgo, publié en 2004 par Gallimard [collection Folio jeunesse]. Né en 1943 à Londres l'auteur a grandi avec le souvenir d'un oncle qu'il n'a jamais connu, tué dans la Royal Air Force en 1941 et qui dit-il «ne vivait plus que sur la photo posée sur le manteau de la cheminée.» C'est à l'occasion d'une conférence sur le thème «écrire la guerre pour la jeunesse» organisée à Ypres qu'il s'est penché de plus près sur l'histoire des soldats des armées britanniques et du Commonwealth exécutés entre 1914 et 1918, certains pour désertion et lâcheté, d'autres pour s'être endormis à leur poste; on sait aujourd'hui que nombre d'entre eux étaient traumatisés par ce qu'on appelle «le choc de l'obus» mais ce n'est qu'en 2006 que les autorités ont reconnu l'injustice faite à ces hommes. Et c'est en visitant le cimetière militaire d'Ypres, qu'il y a découvert la sépulture du soldat Peaceful: «J'avais trouvé mon nom, mon soldat inconnu. J'avais mon histoire, une histoire que je devais et qui devait être racontée». L'adaptation française de la pièce est signée Jérôme Ragon, qui interprète également le rôle de Tommo, dans une mise en scène de Laurent Ziveri. ■

Les 18 (14h30 et 21H) et 19 (14h30) octobre. Fabrique de Théâtre, Bastia. ☎ 04 95 39 01 65 & www.theatrealibi.com

La comédie dans tous ses états!

Le Festival du film de Lama se délocalise et prend la direction du cinéma Le Fogata à L'Île Rousse pour une première édition des Rencontres du cinéma de Lisula Rossa, dédiée au thème de la comédie. Présenté en avant-première [sa sortie en salles est annoncée pour le 21 novembre] *Mauvaises herbes*, du comédien, scénariste et réalisateur Kheiron: Waël vit de petites arnaques commises avec la complicité d'une retraitée, Monique. Sa vie bascule le jour où un ami de celle-ci, Victor, lui propose un petit job bénévole dans un centre d'enfants exclus du système scolaire: le voilà responsable de six ados dont les antécédents vont de l'absentéisme au port d'arme... Grand prix de la Semaine internationale de la critique 2018 à Cannes, *Woman at war* de Benedikt Erlingsson met en scène Halla, une quinquagénaire écolo prête à tout pour protéger les Hautes Terres d'Islande. Grand classique, *Les temps modernes*, de Charlie Chaplin nous ramène à des situations bien contemporaines, même si on peut noter que dans sa quête de boulot, Charlot, lui, arpenteait la route: aucun banquier ne lui avait expliqué qu'il suffisait simplement de la traverser... Chaque projection est suivie d'une rencontre-débat. Invités de cette édition: l'association Leia, l'Associu Corsica-Islanda et Laurent Bruna, professeur d'histoire. En clôture, projection de 3 courts-métrages corses: *Le Loup*, de Baptist Agostini-Croce, *Migraines* d'Hélène Couturier et *Au cœur des femmes* de Marie Murcia. ■

Du 17 au 20 octobre. Cinéma Le Fogata. L'Île-Rousse. ☎ 04 95 48 21 60 & festilama.org





CONTEMPORAINS & ATYPIQUES
300 MODÈLES
TROUVEZ LE VOTRE

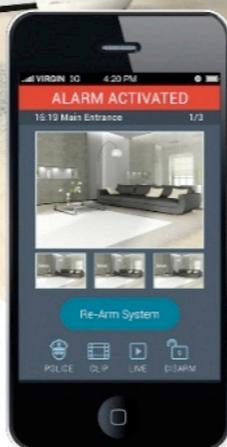
CONFIGUREZ VOTRE PISCINE EN LIGNE

www.corsepiscine.com

06 43 73 07 40



*Installations dans
toute la Corse !*



Votre Alarme
à partir de

69 €

HT / MOIS



ALARMES - VIDÉOSURVEILLANCE - COFFRES-FORTS

Tel: 04.95.46.85.69 - www.ecs.corsica

Nouveau en Corse

“ Les experts en **signalétique** ”



publicité adhésive
enseigne - signalétique
décoration vitrine - totem
banderole - habillage véhicule
signalétique extérieure
chevalet - panneau
impression grand format
cartes de visite - flyers
dépliants...

**Et bien d'autres supports
de communication visuelle !**

04 95 32 11 11

RN 193 Rond Point Ceppe
Lieu dit Cardello
20620 Biguglia
Tél. 04 95 32 11 11
E-mail : contact@pano-bastia.fr
www.pano-bastia.fr



du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00